

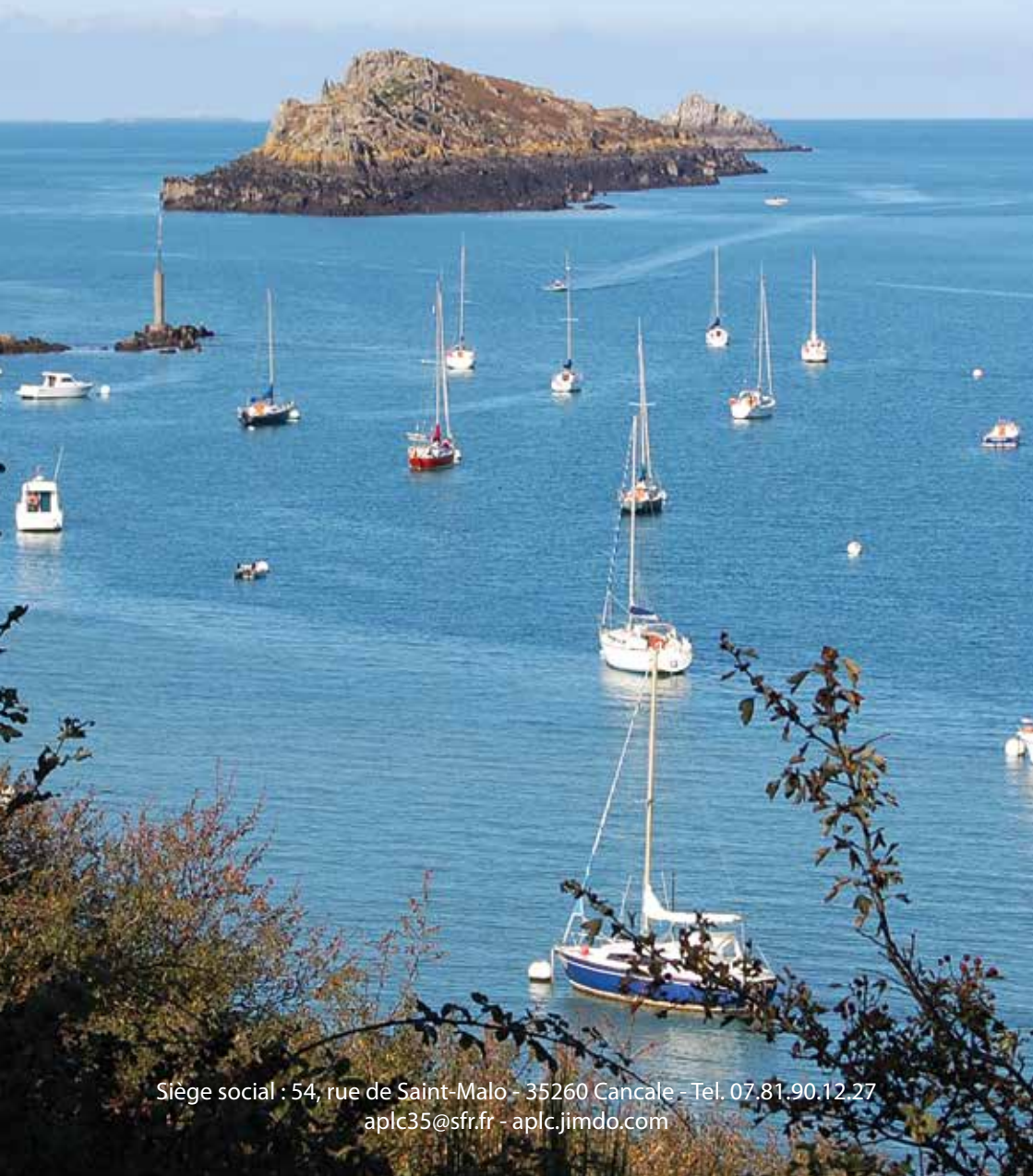


Le Cormorandier

Bulletin d'information de l'association des plaisanciers du littoral canalais

N°24

Novembre 2015



Siège social : 54, rue de Saint-Malo - 35260 Cancale - Tel. 07.81.90.12.27
aplc35@sfr.fr - aplc.jimdo.com



LES PLUS GRANDES MARQUES

Véritable spécialiste, le **Chantier Naval de la Plaisance** intervient avec professionnalisme sur tous les moteurs fixes et hors-bord, sur site, à flots ou dans votre jardin. Propulseurs d'étrave, ligne d'arbre, sail-drive ou Z-drive, c'est notre métier.

UN SERVICE DE PIÈCES DÉTACHÉES D'ORIGINE

Pour un moteur toujours en bon état de fonctionnement, le **Chantier Naval de la Plaisance** met à votre disposition un catalogue de pièces d'origine: **Volvo, Perkins, Lombardini, Vetus, Yanmar, Suzuki**, ...

UN SERVICE COMPLET DE MANUTENTION

Selon le lieu et votre bateau: mise à terre, mise à l'eau, location de bers, manutentions, grutage, hivernage sur parc fermé en extérieur ou sous abri. Chariot hydraulique jusqu'à 11 tonnes de charge, Camion plateau spécialement aménagé avec grue auxiliaire pour le transport de bateau (7m50 / 11 t).

VENTE DE BATEAUX

Nous représentons **OCQUETEAU, DERVINIS, ARIMAR**

Bureaux: Port des Sablons 35400 St-Malo 02 99 82 62 97 contact@chantier-naval-plaisance.com



Chers amis adhérents plaisanciers,

Après quelques mois de ma prise de fonction à la Présidence de l'APLC, je voudrais tout d'abord remercier mon prédécesseur Jean Marie qui a tenu bon la barre de l'association pendant deux ans avant de me la confier.

Si j'ai accepté de reprendre le flambeau, c'est parce que j'ai retrouvé au sein du Conseil d'Administration une équipe de gens passionnés et motivés dont l'objectif principal est d'animer et de toujours faire évoluer notre association dans la continuité du travail réalisé par nos prédécesseurs.

Lors de la lecture de ce nouveau Cormorandier N° 24 vous pourrez découvrir les événements intervenus pendant la saison ainsi qu'une bonne partie des manifestations prévues pour la saison 2016. Déjà une nouveauté pour le 16 juillet 2016 : nous pensons organiser à Port-Picain une fête que l'on va appeler "FÊTE DU MAQUEREAU" cette journée commencera par une sortie de pêche en mer le matin, au retour, les équipages avec le plus grand nombre de poissons seront récompensés. En suivra un repas où chacun pourra griller ses maquereaux et autres (toutes les idées que vous pouvez nous apporter sur l'organisation et la mise en place de cette journée seront les bienvenues).

Nous nous efforçons de rendre le Cormorandier le plus attractif et informatif possible en ce qui concerne la Plaisance au niveau réglementaire, sécuritaire et documentaire. Je ne peux que conseiller les adhérents qui semblent ignorer l'existence de notre revue qu'elle est le trait d'union entre nous et qu'il ne faut pas hésiter à la consulter ainsi que notre site Internet aplc.jimdo.com sur lequel paraissent des infos de dernières minutes et la vie de notre association que notre ami Jacques Guihard responsable du site, met à jour régulièrement et nous fait beaucoup rire avec sa blague du jour.

Avant de conclure ce petit mot, n'oubliez pas pour ceux qui postulent à un mouillage de réitérer votre demande avant le 31 janvier 2016.

L'ensemble du Conseil d'Administration ainsi que les délégués de site vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et que 2016 soit pour tous source de bonheur et de santé.

Bien cordialement à tous

Gérard Aveline

Siège social : Adresse : 54 rue de Saint-Malo - 35260 Cancale
Tel : 07.81.90.12.27 - Mail : aplc35@sfr.fr



Laizé Lionel

**Plomberie - Chauffage
Energie Renouvelable
Electricité**

CANCALE - 02 99 89 94 46 - 06 47 57 03 50
e-mail : ent.lionel.laize@orange.fr



ELECTRONIQUE APPLICATIONS

- Electricité marine
- Electronique marine
- Système d'alarme sans fil
habitations particuliers et professionnels

Jean-Michel VERDIER
06 07 59 01 29

Allée de l'île aux Moines 35430 St Jouan des Guéréts
Tél. 02 99 81 97 94 - Fax 02 99 81 45 58
Email : electappli@wanadoo.fr - Site : www.electronique-applications.fr



EDOUARD BIARD
Port. 06 85 31 62 65

CONCEPTION DE JARDIN - CRÉATION - ROCAILLE
MAÇONNERIE PAYSAGÈRE - ÉLAGAGE & ENTRETIEN

Le Clos de la Grange 35260 CANCALE



Frédéric BEYER
Agent général

Assurances . Banque . Placements

4 b^d Villebois Mareuil
35400 SAINT -MALO
Tél. 02 99 56 69 35

17 rue du G^{al} Leclerc
35260 CANCALE
Tél. 02 99 89 56 18



Cheville 35

VIANDE DE BOUCHERIE EN GROS

14 rue de la Croix Desilles - 35400 Saint-Malo - 02.99.21.91.10



B' PLAST
créateur de confort










Fenêtres
Portes
Volets
Stores
Portails
Vérandas
Portes de garage

www.bplast.fr












ZI Sud - 7 rue du Grand Jardin
35400 SAINT MALO
Tél. 02.99.21.36.36

Selon disposition des certificats Fenêtres N° 07731 PVC n° 175-127 et n° 175-42

Bureau

	Président  Gérard AVELINE 06 10 33 71 98	Vice-président  Adrien CORTEVAL 06 95 32 52 61
Trésorière  Patricia LAIZE 06 86 41 03 00	Secrétaire  Gisèle LETRENEUF 06 26 02 61 07	Trésorier-adjoint  Joseph LEPAIGNEUL 06 31 79 02 58
	Chargé de l'information et de l'animation  Alain NOSLIER 06 37 30 97 61	Chargé de la Sécurité et du Recrutement  Jean-Pierre SORET 06 73 37 46 61
		Chargé de la Sécurité et du Recrutement  Alain LAIZE 06 09 91 02 33
		Secrétaire-adjoint  Jacques GUIHARD 06 82 78 25 25

Délégués de site

La Houle  Guy MARGUERIE 06 85 09 65 11	L'Abri des Flots  Yvonnick HOUGRON 06 11 22 55 48	Port-Briac  Jean-Claude LETRENEUF 06 13 02 15 32
Port-Briac  Eric VIGNERON 06 71 71 64 10	Port-Picain  Gilles LE GUERN 09 75 22 28 60	Port-Picain  Jacques GUIHARD 06 82 78 25 25
Port-Mer  Gérard BONDIGUEL 06 86 18 23 67	Port-Mer  Jean-Claude PACAUD 06 88 88 23 12	Les Potelets  Emile MORVAN 06 77 82 42 73
Président honoraire  Jean-Marie RAQUIDEL 06 10 33 71 98		Président d'honneur  Michel LOUVET 06 21 35 27 78



Sylvie et Guillaume Tirel

4, rue E. Lamort (GPS)
Route de la Corniche - 35260 Cancale
Tél. 02 99 89 66 08 Fax. 02 99 89 89 20
Fermeture hebdomadaire consulter :
www.restaurant-cotemer.fr

Chantier naval de la
Ville Audrain
Saint-Malo - Dinard

- Vente de bateaux neufs et occasions
- Atelier réparations mécanique
- Grutage et hivernage intérieur extérieur
- Magasin accastillage

LOCATION DE BATEAUX À MOTEUR HABITABLES

YAMAHA Bombardier Jolly EdgeWater

www.ville-audrain.com

Chantier naval de la
Ville Audrain | 02 99 56 48 06
1 bis avenue Louis Martin
35400 SAINT-MALO
la-ville-audrain@wanadoo.fr

ACCASTILLAGE DIFFUSION
AD P 1 des Côtes-Normandes et Languedoc
02 96 41 64 26
Port de plaisance
22380 ST-CAST-LE-GUILDON
ad-stcast@accastillage-diffusion.com

www.lecharles.fr QualiNautic
Groupement d'artisans

Pêche/Plaisance Construction - Réparation • Aménagement
Menuiserie - Calfatage • Doris et plates • Bois et polyester

CHANTIER NAVAL
LE CHARLES

13, rue des Petits-Champs - Z.I. Sud - 35400 SAINT-MALO
Tél. 02 99 82 27 36 - chantiernaval@lecharles.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE.



4 juillet 2015 à 09h30 – Centre Socioculturel de Cancale

Membres du CA présents :

Jean-Marie Raquidel	Président
Adrien Corteval	Vice-Président
Patricia Laize	Trésorière
Jo Lepaigneul	Trésorier-adjoint
Jacques Guihard	Secrétaire-adjoint en charge du site internet
Jean Pierre Soret	Chargé de la Sécurité et du recrutement
Alain Noslier	Chargé de la communication

Membres du CA excusés

Gisèle Letreueuf	Secrétaire
Jean Louis Beaumier	Chargé de la Sécurité et du recrutement

Ordre du jour :

- Accueil des participants,
- Intervention de Jean-Marie Pladys Président de la SNSM,
- Interventions du maître principal du Sémaphore du Groin.
- Intervention de Monsieur MAHIEU Maire de CANCALE et Conseiller départemental
- Rapport moral et d'activité,
- Bilan financier,
- Fixation de la cotisation 2016
- Renouvellement du tiers des membres du C.A (tiers sortant),
- Renouvellement sur d'autres tiers
- Renouvellement des délégués de sites,
- Informations et communications,
- Calendrier prévisionnel pour 2016,
- Prévision des animations pour 2016
- Projet Cale en Eau profonde, Aire de lavage des carènes, port,
- Coopératives,
- Intervention de Mr l'UNAN,
- Intervention de Mr Theret pour la FNPPSF
- Questions ouvertes. et débats.

1 - Accueil des participants

Le Président Jean-Marie RAQUIDEL ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette 12^{ème} Assemblée Générale Annuelle et souligne l'intérêt porté à l'Association par leur présence. Il remercie également les personnes n'ayant pu se libérer d'avoir fait parvenir un pouvoir.

Il remercie de leur présence les représentants de la municipalité (Mr Mahieu, Mr Le Moal, Me LOUVET, Mr Maze, Mr Boucher), les représentants de l'UNAN (Mr Pongelard et Mr Le Scannff), le représentant de la FNPPSF (Mr Theret) la SNSM (Mr Pladys), l'Administrateur des affaires maritimes (Mr Romain Guillot) qui vient de prendre récemment son poste, s'excusant de ne pas pouvoir être présent qui s'excuse de son absence car pris par d'autres rendez vous, le représentant du sémaphore (Maître principal Le Flanchec), Le président des plaisanciers des Potelets (Mr Richard) et le président d'honneur de l'APLC (Mr Louvet.)

2 - Hommage

Le Vice-Président Adrien Corteval informe les personnes présentes des membres de notre association qui nous ont quittés en début d'année 2015 et demande 1 minute de silence pour leur rendre hommage: Me Louis Domalain ,Mrs Aumaire, Boullier, Loritte et Hervot

3 - Intervention de la SNSM :

Jean-Marie Raquidel présente Mr Jean Marie Pladys nouveau Président de la SNSM qui pour des raisons « de porte ouverte » de ses locaux ne peut rester trop longtemps.

Mr Pladys invite l'assemblée à venir participer à cette porte ouverte qui aura lieu toute la journée de ce samedi ainsi de venir au pot de l'amitié qui sera servi au local sur le parking de Port-Pican. Il informe l'assemblée des moyens d'alerter et principalement d'utiliser le 196 n° d'appel direct du CROSS. Il regrette que de nombreux adultes et enfants ne portent toujours pas le gilet de sauvetage.

4 - Intervention du représentant du Sémaphore :

Jean-Marie RAQUIDEL présente ensuite le maître principal Le Flanchec qui est le dernier opérateur du sémaphore à venir renforcer l'équipe, excusant l'absence du Major Gloaguen responsable du sémaphore du Grouin.

Le maître principal Le Flanchec a fait rappel des délits que les veilleurs pouvaient observer : vitesse excessive dans la vieille rivière principalement des scooters des mers, plongeur dans le chenal étant sans binôme, le non-respect du port de la brassière pour des embarcations légères. Qu'il était important de se signaler lorsqu'un bateau faisait un transit (ne serait-ce que sur Causeway), cela permet de favoriser les recherches et ou éventuellement informer les familles inquiètes.

Le sémaphore cette année encore fera des portes ouvertes tous les mercredis pour visiter le sémaphore, il faut s'inscrire à l'office du tourisme.

5 - Intervention de Mr MAHIEU maire de Cancale et conseiller départemental :

Jean- Marie Raquidel donne ensuite la parole Mr Mahieu maire de Cancale et conseiller départemental.

Mr Mahieu remercie les membres du bureau de l'APLC pour les manifestations qu'elle organise ainsi que ses membres présents à l'AG.

Mr le maire nous informe qu'il œuvre pour que soit intégré au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) le projet d'une cale, d'une aire de carénage, d'un port à sec et à flot. Il précise que Cancale a de nombreux atouts et qu'il est important d'ouvrir notre ville vers la mer. Mais nous pourrions voir ces projets se réaliser que seulement, si les études du SCOT démontrent qu'il y a un intérêt général pour le pays du grand Saint-Malo, d'où l'importance de recenser toutes les retombées qui pourraient être sociales, environnementales écologiques, économiques... pour porter ce projet pour la région.

6 - Rapport moral et d'activités Adrien corteval

Me Gisèle Letrenew secrétaire de l'association étant absente excusée, le Président donne la parole à

Adrien CORTEVAL qui nous expose le rapport moral et d'activités de l'Association.

Rappel des activités de l'APLC depuis la dernière assemblée générale du 21 juillet 2012.

Depuis la dernière assemblée générale du 5 juillet 2014, la saison 2014/2015 a été riche en événement.

• **Du 2 au 5 août 2014** Participation de 2 bateaux de l'APLC à la balade organisée sur la Rance par les Granvillais (APH)

• **Le 17 août 2014** : Le pardon de la mer à Cancale avec une forte participation de nos adhérents malgré un temps incertain.

• **Le 24 août 2014** s'est déroulé le repas annuel des plaisanciers. Succès encore une fois confirmé.

• **Début septembre 2014** aménagement dans notre nouveau local situé 54 rue de Saint-Malo après y avoir fait quelques travaux de remise en état.

• **Le 6 septembre 2014** participation au Forum des Associations

• **Le 3 octobre**, participation de Jean-Marie RAQUIDEL, Adrien CORTEVAL et Alain LAIZE au Comité directeur de la FNPPSF à Saint-Brice en Coglès. La FNPPSF a augmenté sa cotisation de 2 euros et est donc passée à 14 € au lieu de 12 € auparavant.

• **Début décembre 2014**, distribution de notre cormorandier n° 22. La revue est très appréciée par son contenu et en couleur.

Nous sommes toujours preneurs d'articles qui pourraient intéressés l'ensemble de nos adhérents ainsi que les documents, astuces pour étoffer notre revue. Merci de nous transmettre vos idées.

• **Début Janvier 2015** : Envoi à la municipalité de la liste de nos doléances 2014/2015. Quatorze points ont été soulevés afin d'améliorer notre vie de plaisanciers à CANCALE. Certaines demandes datant depuis plusieurs années n'ont toujours pas abouties. Les réponses de la municipalité, ont été publiées dans le Cormorandier n° 23.

• **Courant Janvier**, campagne de recherche des annonceurs pour nous aider à éditer la revue du Cormorandier. Cette année nous avons 43 annonceurs qui nous offrent un soutien au financement de cette revue semestrielle.

• **Le 12 janvier 2015** réunion du collectif pour un ouvrage portuaire à Cancale.

• **Le 3 février 2015** Jean Louis BEAUMIER a participé à une réunion avec le Comité Emeraude Cotentin « CEC » à Pleine Fougères concernant les aires marines protégées.

• **Le 6 février 2015**, Participation de Jean-Marie, Alain à la réunion d'information sur le SCOTT à la salle des fêtes de Saint Benoît.

• **Le 11 février 2015** réunion à la mairie pour les réponses à nos doléances.

• **Le 12 février 2015** nous avons rencontré Monsieur Le Maire de Cancale, Mr Le Moal, au sujet du projet du port de Plaisance de Cancale (Cale en eau profonde, aire de carénage, port sur ponton...) Nous avons proposé deux sites pour un port soit Port-Pican / Port-Briac ou à la Grève aux filles.

Projet en bonne voie, mais qui devra être intégré dans le SCOTT de la fin de l'année pour voir le jour.

• **Le 25 février 2015** Commission Nautique en présence de Mr Le Moal, des personnes désignées sur les différents sites de Cancale.

• **Le 15 mars 2015**, Parution du Cormorandier et distribution.

• **Le 21 mars 2015** lors de la grande marée, Port-Pican/Port-Briac nettoyage des zones d'évitage des bateaux qui échouent lors des grandes marées avec la participation de Mr Beurel. (5 personnes)

• **Le 23 mars 2015**, Port-Mer, nettoyage des premières lignes de mouillage, déplacement des roches qui encombraient l'ancien chenal d'accès à la cale nord pour remettre celui-ci opérationnel avec la participation de Mr Beurel et du tracteur de la ville. (7 personnes)

• **Le 31 mars 2015** participation à la commission d'attribution des mouillages.

• **Le 11 avril**, nous avons un stand au Forum des Associations Maritimes à Port-Mer où nous avons

prévu des animations de matelotage, navigation Il ne faisait pas très beau. Comme tous les ans nous avons eu très peu de visiteurs.

- **Le 29 avril 2015** commission nautique au sujet du règlement pour les personnes se mettant en copropriété.
- **Le 2 mai 2015** : Un grand nombre d'adhérents était présent au pot de début de saison qui a eu lieu à Port-Mer.
- **Le 13 Mai 2015** : Jean-Louis BEAUMIER a participé au collectif Emeraude Cotentin, il représentait les plaisanciers. Ce collectif apporte des informations sur la navigation, la pêche et l'écologie marine.
- **Le 22 mai 2015** : Sortie rance, escale de nuit à la cale de Jouvente au Lili jersey bar
- **Le 23 mai 2015** : Pique nique au port de Taden organisée par l'APPP Pleurtuit, nous avons passé une excellente journée.
- **Le 23 mai et 24 mai** : Ballade sur la Rance avec repas le soir sur le vieux port de DINAN, nuit à Dinan et ballade sur la Rance le dimanche.
- **Le 7 juin 2015** : Nous avons été accueillis pas nos amis de l'APH de Granville. Après une visite commentée de la ville haute nous avons déjeuné au restaurant du Hérél. Nous étions 39 inscrits, nous nous sommes tous rendus à Granville en voiture, car la météo pour le retour de Granville sur Cancale en soirée n'était pas favorable pour assurer une bonne traversée et la prise des mouillages.
- **Le 14 juin** : Pique-nique organisé par les granvillais aux Huguennans sur les îles Chausey. Nous étions 43 adhérents de l'APLC inscrits, malheureusement 23 ont fait le déplacement.
- Depuis la dernière assemblée générale, nous avons préparé et publié les Cormorandiers n° 22 et 23 en couleur. A cette occasion, nous remercions tous nos sponsors. Comme d'habitude, nous sommes preneurs d'articles, recettes, histoires, petites annonces pour alimenter notre fascicule.

A noter que l'an prochain 1 seul Cormorandier sera édité dans l'année.

- Les membres du bureau ont tenu des permanences dans notre local 54 rue de Saint-Malo tous les premiers samedi de chaque mois
- Le conseil d'administration s'est réuni tous les mois pour faire le point sur tous les changements au niveau de la réglementation ainsi que pour préparer et organiser les manifestations qui viennent d'être énumérées

Informez l'assemblée des prochaines dates importantes.

- **Pardon de la mer à la Houle le 2 août** prochain. Cette année en raison de la marée, PM à 09h18 il débutera par l'hommage aux disparus en mer et de la bénédiction de la flotte en partant de la cale de la fenêtre, suivi d'une messe en pleine air célébrée vers 11h00, un pot sera offert par la municipalité et servi vers 13h00 à la criée de la houle.
- **Repas annuel le 23 août à Port-Pican** (informé les personnes présentes qu'elles ont reçu l'invitation avec les documents pour l'assemblée). Ouvert à tous les plaisanciers, leur famille et amis. L'inscription est ouverte dès maintenant, le prix du repas est fixé à 20 €.

**VOUS AVEZ DES PROJETS ?
Nous vous aidons à les réaliser !**

Agence de Cancale
02 57 45 01 40

549 200 400 RCS Rennes

BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST
BANQUE & ASSURANCE
www.ouest.banquepopulaire.fr

LA BANQUE QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Au menu, apéritif, saumon/macédoine, Poulet aux fruits de mer, fromage, dessert, café. Une réponse rapide est demandée à l'adresse indiquée sur les bulletins d'inscription en y joignant le chèque correspondant qui ne sera débité qu'après le repas. Il a été précisé qu'il fallait s'inscrire rapidement car tous les ans nous refusons des places.

- Les carnets pour la tombola sont à vendre et disponible dès maintenant. Le prix des tickets est de 1 € et le carnet 10 €. De nombreux lots sont en jeu.
 - Des originaux et reproduction de nos peintres Cancalais Abraham, Seved, Marek, Domalain.
- Un bon de 120 € pour une traversée sur une des lignes de Brittany-Ferries.
- Des bons pour repas chez « à Contre Courant, au jardin du bourg, Cap Chausey, Le Viaduc à DINAN »
- Appareil de navigation offert par Cancale Nautic.
- Des balades en mer sur la bisquine, Catamaran de Gilles Lamire, et balade gourmande sur l'AR Durzanel.
- Des bourriches d'huîtres et de moules offertes par Jean d'Cancale, Henri Dupuy et SARL Prod'homme.
- Du matériel de pêche offert par la ville Audrain, Evasion Marine, Comptoir de la Mer, Electronique Application.
- De nombreux autres lots offerts par Super U, Mr Bricolage, Crédit Maritime, Caisse d'Epargne, Hélène coiffure, ongles and colors, soins esthétiques
- Et bien d'autres lots qui restent à venir.

• Le samedi 5 septembre de 14h00 à 18h00 à Cancale aura lieu le forum des associations maritimes. Nous y participerons. Merci de votre visite.

• Un rappel a été effectué pour la visite de notre site aplc.jimdo.com qui est mis à jour régulièrement et qui a reçu plus de 37535 visites depuis sa création en janvier 2009.

• Informé les adhérents que s'ils souhaitent poser des questions, résoudre un problème ou pour toutes autres demandes, ils peuvent le faire via notre adresse Internet : aplc35@sfr.fr.

• L'Association intervient en collaboration avec les services municipaux chargés du maritime pour la défense des adhérents sinistrés, pour sécuriser les mouillages devenus dangereux, assainir les zones d'échouage et intervenir en permanence afin d'améliorer le quotidien des plaisanciers.

Le Président Jean-Marie RAQUIDEL prend la parole en rappelant le travail accompli en collaboration avec les services municipaux sur le nettoyage au niveau des mouillages qui assèchent par grande marée suite à la demande de plaisanciers de ces zones. De nombreux rochers et objets divers pouvant crever des coques ont été enlevés. Parfois très lourds, il n'a pas été aisé de les retirer surtout sur Port-Pican/Port-Briac où nous n'étions pas nombreux (5 PP/PB et 7 PM) et sans assistance technique sauf le quad du Port. Les personnes présentes n'étant pas concernées par ces zones, il aurait été convenable que les personnes se plaignant que leur zone de mouillage était encombré soit présentes surtout qu'un mail leur avait été adressé.

Jean Marie remercie toutes les personnes qui s'investissent lors des manifestations car cela demande à consacrer du temps pour l'association et de l'énergie. Ces manifestations sont la représentation de l'APLC dans notre région et montre qu'il ne faut pas compter sans elle, son avis est devenu indispensable. Il regrette que lors de ces manifestations que malheureusement très peu d'adhérents se déplacent pour encourager ceux qui aident à faire la bonne réputation de notre association. Ainsi que lors des animations qui sont proposées (balade en mer, pique-nique...) alors qu'elles nous sont demandées.

Jean-Marie souligne que : La municipalité a diffusé la liste des postulants à un mouillage sur le site Internet de la ville.

L'étalement de la période d'armement du sémaphore, il rappelle qu'il est conseillé aux bateaux qui partent pour la journée ou plus de signaler au sémaphore.

Plusieurs travaux demandés n'ont pas encore abouti, mais seront réitérés l'an prochain, nous ne les perdons pas de vue, Nous ne restons pas inactifs loin s'en faut.

Rappel important : lorsqu'un adhérent envoie un courrier au bureau du port ou à la mairie concernant son mouillage, déplacement ou changement de site, non occupation temporaire ou pour signaler un incident quel qu'il soit, il serait opportun que vous nous fassiez une copie afin de pouvoir agir en connaissance de causes. Grâce à ceux qui l'ont fait cette année, nous avons pu avec la collaboration du responsable de port Mr BEUREL faire profiter temporairement de mouillages à des personnes qui étaient en attente.

7 - Rapport Financier Patricia LAIZE

Madame LAIZE notre trésorière présente la comptabilité arrêtée au 31.11.2014, qui laisse apparaître un bilan positif de 1681.62 €.

Les recettes (21862.35 €) sont dues essentiellement : Les dépenses (20180.73€) sont liées

- | | |
|---|---|
| 1 aux cotisations des 297 adhérents (13 € en 2014), | 6 à la communication |
| 2 à une subvention de la mairie de Cancale, | 7 au fonctionnement (papier, timbres...) |
| 3 à la Publicité faite par les sponsors sur le « Cormorandier », | Le portage nous permet une économie conséquente de frais de timbres (à améliorer) |
| 4 à la vente de billets de tombola pour le repas annuel, | 8 aux assurances, aux rencontres et réceptions (pot)aux déplacements des membres du bureau aux différentes réunions extérieures à Cancale FNPPSF, CEC, etc... |
| 5 à la vente de produits de l'APLC (Livre de Patrick ABRAHAM, écussons, fanions, casquettes, etc...). | 9 au renouvellement de la coopérative (Ecussons, flammes, casquettes...) |
| | 10 à l'achat de trépied à gaz |

Soit un bilan positif de 1861.62 € pour l'exercice 2014.

Chaque adhérent est avisé qu'il peut, s'il le désire recevoir une copie du bilan comptable 2014

Quitus est donné à notre trésorier pour la bonne gestion des finances.

Pour 2015 à ce jour nous avons un peu plus de 260 adhérents qui ont réglé leur cotisation. (Il nous reste à ajouter ceux qui viennent de régler leur adhésion aujourd'hui)

A ce jour pour 2015 :

En recette nous avons 10610 € qui comprennent: Les cotisations, la subvention de la mairie que je remercie, les bénéfices dus aux manifestations, les sponsors que je remercie, la coopérative,

En dépense 12000€ qui comprennent : Le Cormorandier, fournitures de bureau, l'envoi courrier, fleurs (décès), la FNPPSF, avec la majoration des 2 €, achats pour la coopérative, tickets de tombola, lots ...

Le virement de 1681 € sur le livret A au mois de novembre 2014.

Sur notre livret A, nous avons 12300€ dont les intérêts qui ont été de 122 € et un virement au mois novembre 2014 de 1681 €

Sur notre Compte Bancaire au du 4 juillet le solde est de 6557 €

Soit au total 18857 € à ce jour.

A la même époque l'année dernière nous avons:

- sur le compte courant : 6213.54 €

- sur le livret A : 10 395.87 € où nous avons viré du compte courant le 17 octobre 2013 la somme de 4500 €. Les intérêts nous ont rapporté 102.70 €.

Soit au total en 2014 : 16609.41 €

Nous avons donc mis de côté en 1 an : 18857 € - 16609 € = 2248 €

Nous prévoyons en achat : 1 diable, le repas de fin de saison, 1 barnum pour nos manifestations internes.

Vote à l'unanimité.

8 - Fixation de la Cotisation 2016

Patricia LAIZE

Le Conseil d'Administration réuni le 1 Juin dernier a décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la cotisation annuelle qui restera à 13 €. Cette cotisation contribue à la bonne marche de notre Association outre les sponsors, les annonceurs et le travail des bénévoles.

Merci à tous ceux qui règlent leur cotisation en début d'année. Pour ceux qui adhèrent à la FNPPSF le paiement de la cotisation avant le 1^{er} mars leur permettra de recevoir le 1^{er} exemplaire du journal pêche plaisance de l'année.

Nous vous rappelons que seules les cotisations ne suffisent pas à la bonne gestion de notre association, les ventes de billets pour la tombola de notre repas de mois d'août y contribuent en partie, merci de nous acheter des tickets après cette assemblée. 1 € le ticket = 10 € le carnet.

Le Président Jean-Marie RAQUIDEL prend la parole et remercie Patricia LAIZE pour tout le travail qu'elle accomplit au quotidien et demande aux personnes présentes de ne pas attendre pour répondre aux courriers ou à la demande de versement de la cotisation annuelle car pour Patricia, il n'est pas aisé de recevoir des courriers toute l'année concernant le même sujet.

Il rappelle que jusqu'à présent pour les sorties payantes, il n'était pas demandé aux personnes inscrites de régler d'avance, cette année ayant eu 23 défections de dernières minutes pour le pique aux Hugguenans, l'association a été obligé de payer 209 euros à l'APH qui était en charge de l'achat de la nourriture. Dorénavant, il a été décidé de demander aux personnes inscrites de payer à l'inscription. Jean-Marie reconnaît qu'il y a eu une erreur sur la date finale de confirmation d'adhésion à cette manifestation, quelques personnes ayant prévenues en heure et en date mais d'autres ne l'ont pas fait. Il a rappelé qu'il n'est pas facile pour une association d'engranger 209 €. Qu'actuellement nous faisons en sorte d'avoir un exercice d'avance pour parer à tous problèmes, mais c'est bête de perdre de l'argent de cette façon.

Nous constatons que nous avons de moins en moins d'adhérents à cotiser à la FNPPSF soit à ce jour 60 % ; est-ce dû à l'augmentation de la cotisation qui a été effectuée cette année, à la crise que nous subissons ou à un désaccord avec cette fédération ? Normalement la FNPPSF demande à l'association qu'il ait 70% de cotisation assurée sur le nombre total d'adhérents, si ce n'est pas le cas c'est à l'association de verser le manque de cotisations soit pour exemple cette année l'APLC devra sortir les 10 % manquant de ses comptes pour les virer à la FNPPSF.

Il faudra donner 14 € * 10% * 297, soit 415, 80 €.



9 - Renouvellement des membres du tiers sortant pour 3 ans

Jean-Marie Raquidel

2015 Renouvellement 3^{ème} tiers

•3^{ème} tiers sortant 2015 : se représentent Gisèle Letreueuf, Jean-Pierre Soret, se retire Jean-Marie Raquidel

•2^{ème} tiers : Patricia Laize, Jacques Guihard, démissionne Jean-Louis Beaumier

1^{er} tiers : Adrien Corteval, Jo Lepaigneul, Alain Noslier

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent rentrer dans le bureau.

Nous avons 1 candidat, il s'agit de Mr Gérard Aveline qui a fait une demande écrite.

0 voix contre - 0 voix abstention - Elus à l'unanimité

Les fonctions des nouveaux arrivants au sein du bureau seront fixées lors d'une prochaine réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le mercredi 15 juin 2015 et un nouveau président sera élu.

10 - Renouvellement des membres délégués de site élus pour 1 an :

Port-Mer :	Gérard Bondiguel et Jean Luc Hiard
Port-Picain :	Michel Leroy et Jacques Guihard
Port-Briac :	Jean-Claude Letreueuf et Alain Laize
Abri des Flots :	Yvonnick Hougron
La Houle :	Guy Marguerie et Patrice Ballon
Les Potelets :	

Mrs Patrice Ballon et Jean-Luc Hiard se retirent

Il est demandé à l'assemblée s'il y a des personnes qui désirent assurer la fonction de délégué de site pour Port-Mer et La Houle.

Mr Jean Claude Pacaud se porte volontaire pour le site de Port-Mer.

Il est proposé un vote pour les délégués ;Vote à main levée

0 voix contre - 0 voix abstention - Elus à l'unanimité

11 - Informations et communications Jean-Marie Raquidel

Jean-Marie fait part du courrier adressé à Mr l'administrateur ainsi que de sa réponse au sujet des lampes pour les brassières, le nombre de brassière à bord et le projet sur la taxe des mouillages des aires marines protégées.

1- Réponse de l'administrateur :

En ce qui concerne relative au port de la lampe sur les gilets et au nombre de brassières devant être présentes à bord, ces précisions sont présentes au sein de la division 240 relative aux règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

Ainsi, pour chaque personne embarquée, il doit être pourvu un équipement individuel de flottabilité, tout en respectant le nombre maximal de personnes embarquées autorisées dans

le titre de navigation.

Un dispositif lumineux est obligatoire pour les utilisateurs de véhicules nautique à moteurs, planches à voiles, planches aérotractées. Ce moyen de repérage lumineux individuel doit être étanche, disposer d'une autonomie d'au moins 6 heures, être de type lampe flash, lampe torche ou cyalume, et être assujéti à chaque équipement individuel de flottabilité ou être porté effectivement à bord.

Pour les navires autres que véhicules nautiques à moteur, une lampe torche étanche doit être présente à bord, ou un dispositif lumineux individuel conforme à la description précédente.

2 - S'agissant des mouillages dans les aires marines protégées,

il s'agit d'une redevance applicable aux navires de plaisance, sous réserve que l'aire marine protégée soit sous la responsabilité d'une collectivité territoriale, et uniquement si cette collectivité souhaite la mettre en œuvre. A ce jour, seule la collectivité Territoriale de Corse souhaite appliquer cette redevance.

3- Jean-Marie explique l'origine de cette demande de taxe.

La taxe sur les aires marines protégées proposée par le député corse Paul Giacobbi qui visait l'impact écologique engendré par ses dires par les ancres marines sur les deux parcs marins et proposait une loi qui ne s'appliquerait qu'en corse car déjà appliqué en Sardaigne (faux puisqu'ils l'ont abandonné, seul le parc national de Maddalena impose le versement d'une redevance, allant de 10 à 40 € par bateau, dans le cadre de mouillages sur bouées et de services de haute gamme proposés aux plaisanciers. Celle-ci avait surtout pour but de taxer les plaisanciers et faire rentrer de l'argent dans les caisses corse. (10 € par mètre)

En cherchant un peu, il apparaît in fine que les motivations réelles derrière l'amendement Giacobbi s'articulent en plusieurs temps :

- La Corse n'est pas la seule collectivité territoriale à gérer de telles aires : le département des Pyrénées-Orientales en gère également une. Une situation que Paul Giacobbi connaît bien, cumulant la fonction de... président de l'Agence des Aires Marines Protégées, administration d'Etat qui gère la majorité de ces zones !
- En fin connaisseur du dossier, Giacobbi, sait que cette administration est exsangue et que l'Etat ne rajoutera pas au pot !! Il lorgne d'ailleurs avec gourmandise les 37 millions d'euros collectés chaque année par le Conservatoire du Littoral auprès des plaisanciers dans le cadre du DAFN (Droit Annuel de Francisation et de Navigation), et œuvrerait en sous main pour faire absorber ce dernier par son agence...
- Il sait aussi parfaitement que l'Etat va créer 10 nouvelles aires marines protégées d'ici 2020 ce qui conduira au fait que près de 50% du littoral hexagonal devraient en terme passer sous ce statut, et que l'Etat sera incapable de les financer.
- Dans ce cadre, il anticipe le fait que l'Etat va de fait, transférer aux Régions la gestion des Aires Marines Protégées. Ce transfert à venir, explique qu'il ait fait modifier le texte initial de loi, en indiquant que seules les collectivités territoriales et leurs agences (et non plus l'Etat), pourra encaisser la taxe sur le mouillage !!!

Le Parlement a définitivement renoncé, jeudi 28 juin 2015, à instaurer une taxe de mouillage dans les aires marines protégées, qui, selon le gouvernement, n'aurait concerné que la Corse, mais qui avait provoqué une levée de boucliers dans les milieux du nautisme et de la plaisance.

Les députés radicaux de gauche ont retiré un amendement au projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) qui aurait autorisé la collectivité territoriale de Corse à prélever une taxe de mouillage sur les navires de plaisance stationnant dans des aires marines protégées.

Par le retrait de cet amendement, l'Assemblée a définitivement entériné la suppression, déjà

TESSIER
Viandes
**VENTE DEMI-GROS ET DETAILS
PARTICULIERS & ASSOCIATIONS**
LE GUILLIER
22350 PLUMAUDAN
TEL 02.96.86.09.39 FAX 02.96.86.11.32

votée par le Sénat, de l'article 18 du projet de loi instaurant cette redevance.

La ministre de la Décentralisation, Marilyse Lebranchu, s'est engagée à ce qu'une solution soit trouvée pour empêcher que des navires de plaisance de très grande taille n'abîment les fonds marins dans l'aire protégée corse de Bonifacio, en expliquant qu'en revanche la taxe proposée par les radicaux de gauche «ne tournait pas constitutionnellement».

Les fédérations et associations de la plaisance et du nautisme s'étaient mobilisées contre ce projet de taxe.

Si cette taxe revenait à l'ordre du jour, il faudra se mobiliser et signer les pétitions.

4 - Mouillage Cancale/Copropriété

Jean-Marie RAQUIDEL informe que Mr Eudes lors de la réunion du comité nautique local a rappelé que par délibération du 26 février 2010, l'article 44 du règlement du port avait fait l'objet d'une modification pour les droits de suite et les copropriétés. La mesure principale était alors de porter de 2 à 5 ans l'interdiction de modifier une copropriété.

Malgré ces modifications, il s'avère que certains plaisanciers contractent une copropriété fictive avec d'autres plaisanciers. Des copropriétés sont également organisées pour permettre la vente d'un bateau bénéficiant d'un poste de mouillage. A l'issue de cette période, l'autre plaisancier désigné copropriétaire peut ainsi devenir titulaire d'un mouillage et devancer les personnes inscrites sur la liste d'attente.

Il a donc été proposé aux membres du comité nautique local d'étendre cette durée de 5 à 8 ans qui correspond au temps d'attente pour obtenir un mouillage, mesure qui pourrait rendre plus dissuasif ce procédé.

Après débat plutôt que d'étendre à nouveau la durée d'interdiction de modifier les copropriétés, le choix s'est porté sur les deux critères suivants :

- Obligation pour le copropriétaire non titulaire du mouillage d'être inscrit sur la liste d'attente.
- Toute modification de la copropriété au profit du copropriétaire non titulaire ne pourra être effective qu'à compter de la date où celui-ci se trouvera en tête de la liste d'attente dans laquelle il est inscrit et serait ainsi susceptible de bénéficier à son tour de l'attribution d'un mouillage par la commission d'attribution.

Le Comité Nautique Local a émis un avis favorable à la modification de l'article 44.

Droit de suite après décès :

Possibilité de conserver l'usage d'une place, dans les mêmes conditions, après le décès du titulaire, si l'héritier officiel du navire en fait la demande avec pièces justificatives dans les 12 mois qui suivent le décès.

Copropriété avec ou sans nouvelle attribution.

Une demande écrite devra obligatoirement être formulée à la mairie ou au bureau du port. La copropriété porte sur le navire et non sur la place au port qui reste toujours attribué au titulaire. Le titulaire du poste devra toujours être majoritaire dans la copropriété à hauteur de 51 % des parts. Une copie de l'acte de francisation faisant apparaître le nom des copropriétaires et le pourcentage des parts devra obligatoirement être transmise au bureau du port.

Le propriétaire du navire nouveau titulaire d'un mouillage ou ancien titulaire du poste avant la copropriété, sera le seul responsable vis-à-vis des services du port du paiement de la redevance annuelle et de la couverture des risques prévus par le règlement de police (sinistre, accident corporel ...) Il devra souscrire à la police d'assurance et fournir au bureau du port l'attestation annuelle faisant apparaître son nom et adresse.

La copropriété créée sera considérée comme conforme uniquement si le copropriétaire non titulaire est préalablement inscrit sur la liste d'attente avant le 31 janvier de l'année en cours.

Par la suite, toute modification de la copropriété au profit du copropriétaire non titulaire ne pourra être effective qu'à compter de la date où celui-ci se retrouvera en tête de la liste d'attente dans laquelle il est inscrit et susceptible de bénéficier à son tour de l'attribution d'un mouillage par la commission d'attribution.

Cette proposition a été soumise à l'avis du conseil municipal du lundi 11 mai 2015 et a reçu un avis favorable.

Liste d'attente

Par simplification de gestion, il a été proposé aux membres du comité une fusion des listes d'attente en intégrant la liste des - de 5 m (pour laquelle il ne restera, après attributions, que 10 personnes inscrites) dans la liste des - de 6.50 m.

Avis favorable a été donné par le comité nautique local

Inscription sur les listes d'attente en ligne

Le comité Nautique a été informé de la mise en ligne sur le site Internet de la ville du formulaire d'inscription sur la liste d'attente.

Taxe mouillage

Mr LE MOAL nous a informés qu'il proposera au conseil municipal le vote d'une motion faisant part de son inquiétude face au projet de taxe de mouillage sur le littoral français.

12 - Notre projet de cale en eau profonde J-Marie RAQUIDEL

Nous avons travaillé sur un projet de port un peu moins ambitieux qui se situerait au niveau de la grève aux filles. Jean-Marie précise qu'un plan a été élaboré par Jean Louis BEAUMIER. L'avantage de ce lieu est qu'il est loin de toute urbanisation, qu'il suffit de s'appuyer sur les roches existantes et de creuser pour avoir une sonde d'un mètre en dessous du niveau 0 des plus grandes basses mers.

L'avantage de déplacer ce projet sur la grève aux filles, est que ni les vallées de Port-Pican et Port-Briac serait impactées et resteraient en l'état avec aussi l'avantage de garder les zones de mouillage actuelles et donc permettrait une offre supplémentaire de places.

Lors de l'élection des conseillers généraux nous avons reçu les personnes qui se présentaient à cette élection et celles-ci trouvaient ce projet intéressant.

Le collectif pour un ouvrage portuaire dont nous faisons parti mais qui est indépendant de l'APLC a rencontré la mairie à ce sujet, la réponse est qu'il faut que ce projet passe au SCOT et nous demande d'apporter tous les éléments qui prouvent que ce projet impliquera des retombées sociales, écologiques et économiques pour la région du grand Saint-Malo avant fin de l'année. Nous l'avons déjà fait dans nos différents courriers et nous ne pouvons engager d'études plus approfondies puisque ce collectif n'a aucune finance propre et même s'il les avait, ces études dépassent très largement le budget d'un collectif. Nous attendons donc que la municipalité engage elle-même ces études pour ce projet.

A une question posée sur la construction d'un tel projet sur la grève aux filles, Jean-Marie Raquidel donne la parole à Jacques Prigent qui a étudié ce point. Jacques explique le mode opératoire qui pourrait être mis en place pour un tel projet.

13 - Intervention des représentants de l'UNAN (Union National des Associations des Navigateurs)

Jean-Marie présente Mr Alain Pongelard président de l'APPP (Pleurduit) avec qui nous avons animé le déplacement sur la rance le 23 mai 2015 et qui est aussi trésorier de l'UNAN 35-22 ainsi que de Mr Le Scannff président de AMP (Le Minihic sur Rance) et secrétaire de l'UNAN 35-22.

Bien que l'APLC soit adhérent à la FNPPSF, Jean-Marie informe qu'il souhaite faire découvrir d'autres fédérations qui pourraient peut-être intéresser les 40 % des adhérents de l'APLC qui n'adhèrent pas à la FNPPSF. L'important est qu'il y est un maximum de plaisanciers à adhérer dans une fédération pour défendre nos intérêts.

Mr Le Scannff informe l'assemblée de la création de l'UNAN et de ses actions ainsi que la création d'un UNAN 35-22-50 suite à l'adhésion d'une association de la Manche.

Constitution :

Différentes Associations de Navigateurs, marins de plaisance, conviennent de s'unir pour former : L'UNION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS de NAVIGATEURS DE LILLE ET VILAINE ET DES COTES D'ARMOR Dont le sigle est : UNAN-35-22 Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

But de l'association : L'UNAN-35-22 a pour but de:

- Représenter et défendre les intérêts des associations qui la composent, ainsi que les intérêts des adhérents des associations membres.
- Maintenir des liens étroits entre les associations adhérentes, faciliter leurs relations et coordonner leurs actions ;
- Contribuer à l'information des marins plaisanciers en matière de réglementation - Organiser ou participer, à toutes manifestations permettant d'informer et de resserrer les liens amicaux entre ses membres.
- Être une aide et un conseil pour les associations membres, ainsi que pour les adhérents des dites associations.
- Entretenir des relations constructives avec les Pouvoirs Publics, les professionnels de la mer, ainsi qu'avec les organismes concernés par toutes les questions relatives aux mouillages, à la navigation et d'une manière générale aux activités maritimes ;
- Œuvrer pour la protection de l'environnement.

L'UNAN intervient sur des sujets de base tel que :

- La sécurité
- La Réglementation
- La francisation
- L'environnement - Les aides à la navigation
- Les zones de mouillages et d'équipement légers ZMEL (AOT)
- La pêche embarquée
- La protection de l'environnement.

Siège de l'association :

Le siège de l'association est fixé au 1, allée des Cerisiers à Dinard 35800.

Information complémentaires sur les sites www.unan.fr et www.unan35-22.com

Coût de l'adhésion : 2 € par adhérent.

14 - Intervention du représentant de la FNPPSF (Fédération National des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) et du CD 35

Jean-Marie présente Mr Alain Theret habitant Cancale et responsable du CD 35 de la FNPPSF, membre de l'APLC et de l'AMC.

Alain intervient pour informer les adhérents des raisons pour lesquelles la FNPPSF a augmenté de 2 € l'adhésion à la fédération. Question qui avait été posée L'APLC par courrier à Mr Kieffer conjointement avec l'Association des Mouillages Cancalais fin d'année 2014.

La cotisation FNPPSF n'avait pas augmenté depuis 2004.

Cette augmentation a été approuvée par l'assemblée générale 2013 à l'unanimité.

Les frais liés à la revue "Pêche Plaisance" (poste, routage notamment) ont eux-aussi significativement augmenté depuis 2004.

La FNPPSF est par ailleurs confrontés à de nouveaux frais (juridiques et déplacements en Europe). Pour la défense de la pêche du bar notamment, les représentants de la FNPPSF se sont déplacés à Cork, à Dublin, à Bruxelles (2 fois), à Paris (2 fois) et à Rome ...

Il est important de ne pas laisser le champ libre aux représentants des pêcheurs professionnels, qui eux réclament l'arrêt de la pêche de loisir !

Quant au juridique, la FNPPSF a signé un partenariat avec un grand cabinet pour mieux défendre les intérêts des plaisanciers sur les dossiers halieutiques et portuaires. Cette décision a été prise à l'unanimité lors de cette même assemblée générale de 2013.

Les représentants des différentes Fédérations de Plaisanciers se sont unis pour mieux les représenter tant au niveau national et Européen.

15 - Calendrier prévisionnel pour 2016 Jean-Marie RAQUIDEL

- Continuer la concertation avec les élus pour faire aboutir nos demandes (cale en eau profonde à Port-Pican, aire de lavage des carènes, port à sec, port à flot...) Envoyez-nous vos desideratas, vos idées, par mail à apl35@sfr.fr
- Maintenir nos permanences chaque 1^{er} samedi du mois à notre local, sauf en Juin, Juillet, Août
- Développer des animations, style fête du maquereau, sortie en mer...

16 - Manifestations à venir Jean Marie RAQUIDEL

- **Dimanche 2 août - Pardon de la Mer à la Houle.** Venez nombreux avec votre flamme APLC bien visible et vos bateaux pavoisés. Rendez-vous des navires vers 10 h. Après la manifestation un pot offert par la municipalité sera servi vers 13 h à la criée de la Houle
- **Le samedi 7 septembre de 14 h 00 à 18 h 00 à Cancale aura lieu le Forum des Associations.** Nous y participerons avec une animation de nœuds, matelotage et ramendage. Merci pour votre visite.

17 - Coopérative Jean-Marie RAQUIDEL

Nous vendons la Flamme de l'Association (8 €), des pavillons de Cancale pensez y pour le Pardon de la Mer, casquettes, des pieds à coulisses réglementaires, des Articles disponibles auprès de Jean-Pierre Soret ou Alain Laize – téléphone 06 73 37 46 61

Remerciements à tous nos collègues plaisanciers, leurs épouses, qui mettent leur disponibilité, leur compétence, leur position professionnelle au service de l'APLC. Merci également à nos sponsors et annonceurs faites les travailler, ils sont pour la plupart des commerçants de Cancale ou de la Région.

18 - Echange avec l'assistance

Fin de l'Assemblée Générale. Remerciements également à tous les élus qui nous écoutent et qui œuvrent avec nous dans l'organisation de nos manifestations. L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 12 h

Le Président invite tous les présents à l'Assemblée à partager ensemble le verre de l'amitié.

Le Président Jean-Marie Raquidel

-10% membres APLC

Création et impression économique*
au service des particuliers et des associations

* Petite série • de la carte à l'affiche grand format,
flyers, affiches, catalogues, bâches, ...

02 23 15 11 62 www.ancredigitale.com

Hôtel Duguay Trouin
Face à la mer
avec vue sur le Mont- St Michel
Ouvert toute l'année

HÔTEL DUGUAY TROUIN
11, Quai Duguay Trouin - 35260 CANCALE
Tél : 02 23 15 12 07 - Fax : 02 99 89 75 20
Email : leduguaytrouin1@aol.com

CANCALE

Doté d'une suite et de 7 chambres, l'Hôtel Duguay Trouin vous assure un confort spacieux pour chacune d'elles.

Les chambres sont équipées d'un lecteur DVD, d'une table réglable à commande électronique individuelle et d'une pile sèche de bon équilibre et de bon hygiène avec un coffre de sécurité.

SUPER U CANCALE

courses U.com

www.superu-cancale.com - ZA de la Bretonnière

Horaires d'ouverture : d'avril à octobre inclus du lundi au samedi de 8h45 à 19h30
le vendredi de 8h45 à 20h et le dimanche matin de 9h à 12h30
En saison juillet et août tous les jours de 9h à 20h Le dimanche matin de 9h à 12h30

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU LITTORAL CANCALAIS

(A.P.L.C.)

54 rue de Saint Malo 35260 CANCALE
Tél. 07 81 90 12 27 - Courriel : aplc35@sfr.fr

COTISATION

La cotisation est la vie de toute association. Elle en permet le bon fonctionnement (timbres, journal, réunions, revues, déplacements, etc....)

Vous pouvez envoyer votre participation par chèque libellé à l'ordre de l'A.P.L.C à l'adresse suivante :

A.P.L.C - Patricia LAIZE, 8 rue de la Corgnais - 35260 CANCALE (06 86 41 03 00)

En retour vous recevrez votre carte d'adhérent ainsi que 2 macarons de l'Association.

- A partir de 27 € euros membre actif (adhésion APLC 13 € + FNPPSF 14 €)
Adhésion qui vous permettra de recevoir la revue trimestrielle de la FNPPSF et d'obtenir une déduction fiscale de 66% sur le montant total de la cotisation.
- Si vous ne souhaitez pas adhérer à la FNPPSF votre adhésion restera à 13 € mais sans possibilité de déduction fiscale.

BULLETIN D'ADHESION à découper et à renvoyer à L'APLC

(Rubriques à renseigner en totalité même pour un renouvellement si vous avez changé d'adresse et de courriel n'oubliez pas de nous en informer)

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

C.P. et Ville :

Téléphone : Portable :

N° de mouillage et port d'attache :

Nom du navire :

Quartier et N° immatriculation :

Demande à m'inscrire pour une cotisation annuelle d'un montant de.....euros,

Adresse Email :

A....., le.....Signature :



Et pourquoi adhérer à la FNPPSF

Même si personnellement j'ai émis des doutes à certains moments sur le bien-fondé d'adhérer à une fédération comme la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et sportifs de France, aujourd'hui j'ai le sentiment contraire à ce qu'elle représente principalement pour la pêche de loisir avec ses 30 000 adhérents.

Quand on regarde de plus près le travail réalisé par ses dirigeants et en particulier de son président, on s'aperçoit que grâce à sa pugnacité, face à tout ce que l'on a voulu imposer aux pêcheurs plaisanciers depuis plusieurs années, cette fédération a souvent eu gain de cause concernant la taille des captures, les quotas, le permis de pêche et dernièrement la taxe sur les mouillages et bien d'autres sujets.

Aujourd'hui la Fédération vient d'adhérer à la confédération du nautisme et de la plaisance ce qui va la renforcer face aux difficultés qui nous attendent. C'est pourquoi plus le nombre d'adhérents sera important, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs.

Autre avantage : le cumul des 2 adhésions (APLC + FNPPSF = 27 €) est déductible à 66 % de vos impôts, ce qui vous fera bénéficier d'une réduction nette de 17,82 €. Votre cotisation annuelle totale sera ainsi ramenée à 9,18 €

Gérard Aveline



ATTENTION : Le 196 ne se substitue pas en mer à la VHF, prioritaire pour alerter et rester en contact avec le CROSS et les moyens de secours.

Le 196 permet de joindre directement un centre de sauvetage en mer 24h/24 et 7j/7.

Le 196 est gratuit. Le centre de sauvetage étant un service d'urgence, cela lui permet de solliciter les opérateurs de téléphonie pour vous localiser.



A DECOUPER ET A GARDER DANS VOTRE BATEAU

NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large CROSS

Numéro d'urgence européen cross)
Appel les pompiers sur la côte
CROSS JOBOURG
CROSS CORSEN
SEMAPHORE DU GROUIN
PORT DE PLAISANCE (Mr Beurel)
SNSM (Mr Plady)
CANAL A.P.L.C.
APLC

CANAL 16 sur la VHF, 116 depuis le littoral

112 (d'un fixe ou d'un portable)
18
02 33 52 78 23
02 98 89 31 31
02 99 89 72 29
02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08
06 86 10 16 57
77 (on est presque certain de trouver un adhérent)
07.81.90.12.27

Respectons les tailles

Réalisé avec le concours de la Fédération des Industries Nautiques et du Crédit Maritime. Attention, certaines réglementations locales peuvent être différentes, se renseigner auprès du Quartier Maritime concerné.

ATLANTIQUE MANCHE MER DU NORD			
POISSONS			
Alose	30 cm	Flet	20 cm
Anchois	12 cm	Hareng	20 cm
Baliste	* 23 cm	Lieu jaune	● 30 cm
Bar	● 42 cm	Lieu noir	● 35 cm
Bar moucheté	30 cm	Limande	20 cm
Barbue	30 cm	Limande sole	25 cm
Baudroie lotte	50 cm	Lingue julienne	63 cm
Bonite	● * 40 cm	Lotte	50 cm
Chinchard	15 cm	Maigre	● 45 cm
Congre	60 cm	Maquereau	● 20/30 cm
Dorade grise	23 cm	Merlan	27 cm
Dorade rose	23 cm	Merlu	27 cm
Dorade royale	● 23 cm	Mulet	30 cm
Eglefin	30 cm	Morue cabillaud	● 42 cm
Orphie	30 cm		
Plie carrelet	27 cm		
Rouget barbet ou de roche	15 cm		
Rouget grondin	* 15 cm		
Roussette	* 40 cm		
Saint-Pierre	* 30 cm		
Sar	25 cm		
Sardine	11 cm		
Sole commune	● 24 cm		
Truite de mer	35 cm		
Thon germon	2/3* kg		
Thon rouge	30 kg ou 115 cm		
Turbot	30 cm		
COQUILLAGES & CRUSTACÉS			
Araignée	12 cm	Huitre creuse	5 cm
Bulot	4,5 cm	Huitre plate	6 cm
Coque	3 cm	Moule	4 cm
Coquille St Jacques	11 cm	Ormeau	9 cm
Crevette bouquet	5 cm	Oursin	5,5 cm
Crevettes autres	3 cm	Palourde d'Europe	4 cm
Etrille	6,5 cm	Palourde japonaise	4 cm
Homard	● 8,7 cm	Palourde Rose	4 cm
Pétoncle noir	4 cm		
Praire	4,3 cm		
Telline	2,5 cm		
Tourteau	13/14 cm		
Vernis	6 cm		
Vénus	2,8 cm		

● espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre)

* tailles préconisées FNPPSF

AUTRES ESPÈCES faisant l'objet d'un marquage obligatoire (voir schéma ci-contre)

Bonite - Dorade Coryphène - Espadon Voilier - Langouste - Makaïre bleu - Marlin Bleu Denti - Rascasse rouge - Thazard - Thon jaune - Voilier de l'Atlantique.

Espèces interdites à la pêche : esturgeon, raie brunette, raie blanche.
Espèce soumise à quotas : thon rouge.

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE - PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.
 Classement administratif du gisement naturel de coques et de palourdes en baie du M^t-S^t-Michel.

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE
 Direction départementale des territoires et de la mer
 Délégation à la Mer et au Littoral du Pays de Saint Malo

Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel

COQUES ET PALOURDES FERMETURES DE PÊCHE :

- coefficient inférieur ou égal à 50
- la nuit
- 1 zone fermée sur les 3 zones (voir calendrier)

COQUES ET PALOURDES CALENDRIER

Oct - nov - déc 2015 : Fermeture zone 3
 Janv-fév-mars 2016 : Fermeture zone : 1

Avr-mai-juin : Fermeture zone : 2
 Juil-Août-sept : Fermeture zone : 3

PÊCHE À PIED DE LOISIR
 consommation personnelle
VENTE INTERDITE

MESURE DES TAILLES
 Coquillages bivalves

Quota de capture

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
Bivalves fouisseurs		
Coque	3 cm	300 (= 3 kg)
Palourde	4 cm	150 (= 3 kg)
Platte	4,3 cm	100 (= 3 kg)
Venus	2,8 cm	100 (= 3 kg)
Bivalves non fouisseurs		
Huître creuse	5 cm	50 douzaines (= 5 kg)
Huître plate	6 cm	50 douzaines (= 5 kg)
Moule	4 cm	300 (= 3 kg)

Quota autorisés pour la pêche des coquillages :

- Couteau à main 20cm maximum
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Réseau non grillagé largeur maximum de 35cm et dents 10 cm maximum

Pour tous les engins autorisés :
 Arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 21 oct. 2013

Informations données sous réserve d'un classement sanitaire validé pour les jours de pêche
 Informations complémentaires : Délégation Mer et Littoral - 02 99 40 60 30

Respectez le travail des professionnels : ne pêchez pas à moins de 15 mètres des concessions conchylicoles
 Circulation et stationnement des véhicules à moteur interdits sur le domaine public maritime (L.321,9 Code Environnement)
 Vous êtes dans un site Natura 2000 : respectez les lieux, ne vous approchez pas des espèces protégées

CRÊPERIE - SALON DE THÉ

Ouvert depuis 1987

CRÊPERIE DU PORT

1, place du calvaire
 35260 CANCALE
 LE PORT

Tél. : 02 99 89 60 66

Vente sur place ou à emporter

An Jardin du Bourg

Pizzeria - Restaurant
 6, rue Duquesne - 35260 Cancale
 02 99 89 76 13

Pensez à réserver !!!

Ouvert du mardi au dimanche soir inclus

JE VIS ICI, MA BANQUE AUSSI.

Le littoral a sa banque

Notre agence de CANCALE
 10 rue du Général Lederc
 02 99 89 64 32

CREDIT MARITIME
 BRETAGNE-NORMANDIE
 BANQUE & ASSURANCE
www.plaisance-creditmaritime.fr

SOUVENIRS



Le 2 mai 2015

Un grand nombre d'adhérents ont participé au pot de début de saison à Port-Mer malgré une météo pluvieuse, qui nous a obligé à nous confiner à l'intérieur du local de l'école de voile.

L'an prochain, il faudra prévoir un espace plus grand voire sous un barnum à Port-Picain.

SORTIE SUR LA RANCE AVEC APP

Le 23 mai 2015

Première rencontre avec les plaisanciers de Pleurtuit (l'APPP) avec une balade en Rance et un pique-nique organisé en commun à Taden. Barbecue effectué par Michel Leroy sous le soleil. Accueil chaleureux. Nous avons rejoint Dinan par la Rance.



Cette belle journée s'est terminée par un repas convivial au restaurant sur le port



Le 7 juin 2015

L'accueil de nos amis de l'APH à Granville, était encore une fois à la hauteur. Une visite guidée de la haute ville et un déjeuner chaleureux et animé au restaurant du Héral nous ont permis de passer une bonne journée. La météo n'était pas favorable, nous avons donc dû nous y rendre en voiture.

En 2016, ce sera notre tour de les recevoir, merci pour vos suggestions

Hotel**
Nuit et Jour

30 chambres et studios

3, avenue de Scissy
35260 Cancale
Tél. 02 99 89 75 59

Spa - Sauna - Fitness
Piscine - Parking



nuitetjour@wanadoo.fr

www.hotel-nuitetjour.com

Autrefois le Pain



**Sandrine & Olivier
LAMOURE**

02 99 89 84 53

59, av. du Général de Gaulle
35260 CANCALE

Fermeture hebdomadaire le jeudi



PIQUE-NIQUE A CHAUSEY



Le 14 juin 2015

Sur les 43 inscrits pour la sortie, 23 seulement ont fait le déplacement suite à une météo défavorable annoncée.

L'accueil de nos amis de l'APH était au rendez-vous.

Superbe journée ensoleillée et le retour à Cancale s'est bien passé



DEROCTAGE DE PORT-PICAIN

Le 8 août 2015

Plusieurs bénévoles et membres du bureau de l'APLC ont participé à l'enlèvement des cailloux en bas de la descente de Port-Picain, gênant la mise à l'eau des bateaux par petites marées.



Après une matinée pluvieuse, le soleil apparut en fin de matinée nous a permis de servir l'apéritif en extérieur en la présence de Monsieur Mahieu, maire de Cancale et conseiller départemental ainsi que ses adjoints Me Lotelier, Mrs Le Moal, Mary, Mazé, Boucher.

Dans son discours, Mr Mahieu, nous a fait ressentir sa détermination d'inscrire en fin d'année l'implantation d'une infrastructure portuaire à Cancale au Schéma de Cohérence Territoriale de Saint Malo.

De ce fait, l'APLC s'est mobilisée pour réunir des arguments forts. Un document sera remis à Monsieur le Maire, réunissant toutes les recherches nécessaires pour étayer le bien fondé de ce projet.



Nos bénévoles préposés aux services habillés de tee-shirt vert représentaient l'identité de l'association, couleur choisie pour la décoration des tables. Le poulet aux fruits de mer a été très apprécié par tous nos convives.



Félicitations à nos cuisiniers : Michel Leroy, Guy sorre, Jean-Louis Beaumier et Denis Bertel.

L'ambiance fut assurée par nos chanteurs.

Merci à nos donateurs et bénévoles qui nous ont permis de vous présenter encore cette année une généreuse tombola.

Nous comptons sur vous le dimanche 28 Août 2016 afin de renouveler cette ambiance conviviale.

Gérard Aveline

GREEMENTS DES LIGNES DE MOUILLAGE POUR CASIER

Il y a beaucoup de dommages sur les hélices, tant pour les professionnels que pour les plaisanciers. Dans certaines circonstances outre le coût de réparation que cela peut entraîner, l'entrave des hélices pourrait s'avérer dangereuse pour les bateaux et leurs équipages.

Dans l'intérêt de tous, il serait bon que les pêcheurs professionnels ainsi que les plaisanciers qui pratiquent les arts dormants appliquent les mesures ci-dessous :

* Régler la longueur des bouts flottants au plus court par rapport à la hauteur d'eau, ne pas mettre trop de longueur sur les orins de bouées,

* Quand cela est possible, mettre 4 brasses de bout coulant à partir du pied de la bouée.

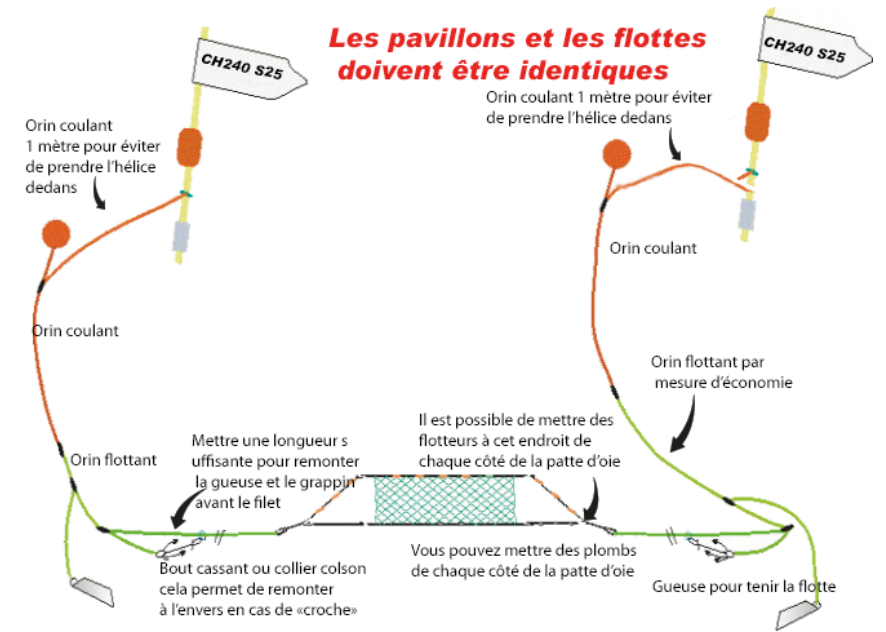
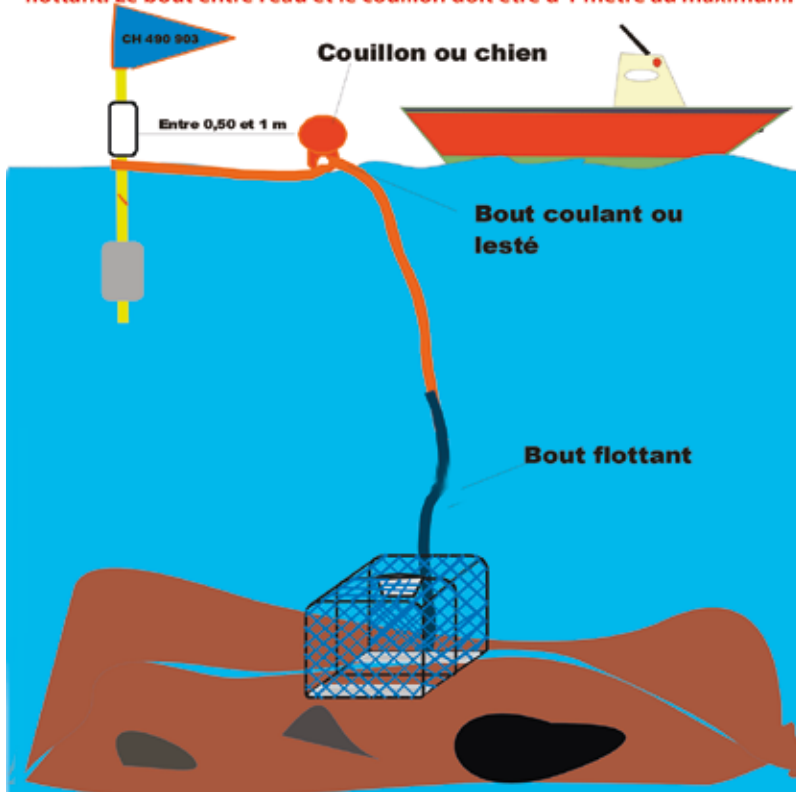
Voir schémas :

Conception de l'APUPQ (Querqueville)

Rappel : Les mailles pour les casiers à crabes sont de 40 mm minimum

Gréement d'une ligne de mouillage pour casier, palangre ou filet. Couillon ou chien.

Pour éviter qu'un bateau prenne son hélice dans votre mouillage, il faut utiliser un bout coulant d'au moins 10 mètres puis compléter par du bout flottant. Le bout entre l'eau et le couillon doit être d'1 mètre au maximum.



Pizzeria
La Source

M et Mme Leterme

2 salles et terrasses

Tél. 02 99 89 92 43

Parking
privé



Salades, viandes et huîtres

LIVRAISON À DOMICILE

à l'entrée du port par la corniche - **Cancalle**

TECHNIQUE DE MOUILLAGE D'UNE ANCRE

Définition :

Nom féminin désignant une pièce métallique en forme de crochet, qui, fixée au fond de l'eau, sert à retenir un bateau. On dit aussi parfois familièrement un « fer » ou une « pioche ».

La plupart des navigateurs savent ce qu'est une ancre et que si, dans de bonnes conditions, on la jette (le filin attaché) par dessus bord, elle ancrera le bateau, c'est-à-dire qu'elle l'immobilisera en s'accrochant au fond.

Ancrer ou mouiller un bateau implique plusieurs variables sans compter l'ancre en elle-même, comme les conditions environnementales, la conception de la ligne de mouillage et la technique de mouillage. Pour les marins expérimentés, mouiller se rapproche souvent plus de l'art avec une part de chance, plutôt que d'une science avec ses règles.

Les ancres ont un rôle de sûreté en gardant des bateaux hors des vagues déferlantes ou des rochers. Elles permettent également de fixer le bateau temporairement tout en pêchant par exemple ou pour passer une nuit. Quand une ancre pénètre la surface d'un fond mou, l'aspiration qu'elle provoque grâce à sa forme et à la surface enfouie, crée la résistance. Sur un fond rocheux, les ancres ne peuvent pas s'enfouir, mais plutôt s'accrocher sur des saillies.

La résistance des ancres modernes est remarquable, multipliant entre 10 et 200 le poids de l'ancre, ce qui signifie qu'une ancre qui pèse seulement 5kg peut soutenir au-dessus 1000kg.

Caractéristiques idéales

Il y a plusieurs types d'ancres, chacune conçue pour un but spécifique. Dans le meilleur des cas, une ancre devrait posséder les caractéristiques suivantes :

- Doit tenir indépendamment du vent et/ou du changement de la direction du courant.
- Facile à placer ou déplacer rapidement quand le vent ou les courants changes.
- Bonne pénétration dans tous les types du fond: sable, boue et herbe.
- Capable résister aux charges élevées sur toute partie de sa structure.
- Bonne résistance sur des portées courtes.
- Facile à libérer du fond sans dommages.
- Facile à stocker sur la plate-forme ou dans un casier.

Aucune ancre n'est parfaite, mais certaines représentent un bon compromis pour des conditions données.

Terminologie

Jas : barre transversale servant à assurer la prise verticale des pattes de l'ancre sur le fond.

Organeau : anneau d'une ancre sur lequel s'amarre la chaîne ou le câble.

Verge : tige d'une ancre qui relie les pattes à l'organeau.

Oreille : partie saillante des pattes d'une ancre.

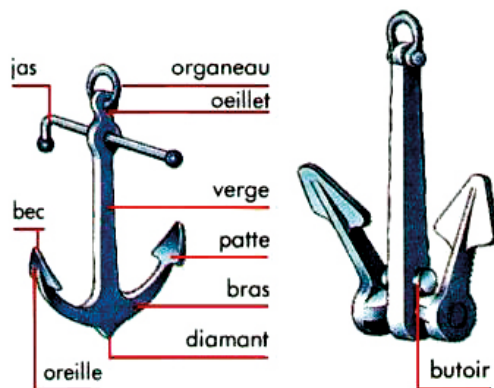
Patte : pièce triangulaire de chacun des bras d'une ancre.

Bec : extrémité en pointe d'une ancre.

Diamant : pointe à l'extrémité basse de la verge pouvant être munie d'un anneau pour descendre l'ancre horizontalement.

Butoir : arrêt contre laquelle vient buter le bras mobile de l'ancre.

Oeillet : trou circulaire à l'extrémité haute de la verge pour passer l'organeau.



Différents types d'ancres

Il existe deux grandes familles d'ancres, les ancres à becs ou ancres plates et les ancres à soc de charrue.

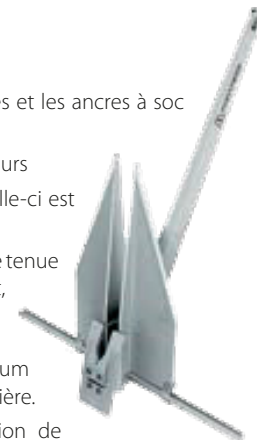
Le choix d'une ancre pour un bateau particulier dépend de plusieurs facteurs

Poids : le poids d'une ancre n'a presque pas de relation avec sa tenue. Celle-ci est liée à sa stabilité, sa surface et la forme de sa surface.

Tous les essais récents ont montré que les ancres en aluminium ont la même tenue que les ancres en acier de la même taille. Cependant, le poids reste très important pour la PÉNÉTRATION de l'ancre. Aussi certaine réglementation de pays n'autorise pas les ancres principales en aluminium mais uniquement comme ancre secondaire ou arrière.

Efficacité : L'efficacité d'une ancre est une fonction de sa pénétration et de sa tenue. Pour assurer une bonne tenue, une ancre doit d'abord indépendamment du type de fond, pénétrer aussi rapidement et profondément que possible. Une fois réglée, l'ancre ne doit pas chasser quelques soit les conditions atmosphériques.

Prix : Une ancre est la meilleure assurance et, comme toute assurance, elle semble chère seulement avant que l'accident se produise. Quand le temps se détériore et que le bateau dérape vers les rochers, il est trop tard pour regretter la somme d'argent économisée sur le prix d'achat.



Choix d'une ancre

Le choix d'une ancre dépendra de la taille et du type du bateau, mais aussi du temps et des conditions de mouillage généralement rencontrées.

Les fabricants d'ancres fournissent des recommandations usuelles de taille basées sur la longueur du bateau.



Phases d'enfouissement d'une ancre Océane.



Généralement quand on jette quelque chose c'est que cette chose est devenue obsolète, mais dans ce cas là pensez à la récupérer!!!

Jacques Guihard
Source : www.dielette.fr

VICISSITUDES DU PROJET DE TAXE DE MOUILLAGE ...

Le 2 juillet 2015, l'Assemblée nationale -avec l'accord du gouvernement a finalement renoncé à instaurer une taxe de mouillage. On rappellera que dans le cadre de l'examen du projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), un amendement gouvernemental avait été inséré à l'article 18 A visant à prélever une taxe sur les navires de plaisance d'une certaine dimension dans certaines aires marines protégées.

Cette disposition a été supprimée en commission des lois puis rétablie à l'Assemblée nationale en 1^{er} lecture, en mars, par le député Giacobbi par ailleurs président de l'Agence des aires marines protégées pour être de nouveau supprimée par le sénat en mai.

Labandon de la mesure envisagée résulte d'une mobilisation énergique et appropriée des odeurs concernés dont la FNPPSF (pétition "Appel pour que la mer reste libre ") mais également de la prise de conscience d'une sanction d'inconstitutionnalité pour instauration d'une disposition fiscale sur une seule collectivité, un seul territoire et une seule catégorie de navires, les plus de 24 mètres (violation des principes d'égalité devant la loi et de non-discrimination).

De même, la création d'une taxe hors de l'examen d'un projet de loi de finances aurait été qualifiée de cavalier parlementaire censuré par le Conseil constitutionnel a fortiori pour vice d'incompétence négative.

Les enjeux de compatibilité avec la préservation de l'environnement n'ont pas été sous-estimés dans la mobilisation mais le risque s'avérait majeur que le texte litigieux s'adressant aux aires maritimes protégées gérées par les collectivités territoriales (Bonifacio et Scandola en Corse ; Banyuls-Cerbère dans les Pyrénées-Orientales) ne soit, à court terme, après expérimentation, étendu à l'ensemble des aires marines représentant une partie importante du littoral français.

Instauration d'une taxe sans contrepartie pour l'usager du domaine public maritime, risque de chute des fréquentations et enseignements tirés de l'expérience éphémère conduite en Sardaigne (taxe supprimée 2 ans après sa création) ont été autant d'arguments déployés pour faire échec à l'adoption de l'article 18 A.

Pour autant, **la vigilance s'impose** pour que de nouvelles initiatives soient endiguées à une ère de raréfaction de la ressource publique et d'une tentation d'alourdir la fiscalité à l'encontre notamment des secteurs de la navigation et de la plaisance qui contribuent déjà par le biais du Droit annuel de francisation et de navigation (DAFN) en direction du Conservatoire du littoral précisément pour l'accomplissement de missions de préservation de l'environnement.

Les prochaines lois de finances comme les réformes du code de l'environnement ou les prochains transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales décentralisées ou leurs établissements publics constitueront **autant de rendez-vous pour une veille active et vigilante !**

Me Michel Poignard
avocat-conseil de la FNPPSF



DATES ET LIEU DES PERMANENCES

7 novembre, 5 décembre 2015,

9 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai 2016

Les permanences (1^{er} samedi du mois) se tiendront au nouveau local de l'APLC : 54, rue de Saint-Malo à CANCALE de 10h30 à 12h.

COOPERATIVE A.P.L.C

Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle épaule 10 cm par 2,5 cm		3,50€
Écusson brodé, thermocollant, Aplc modèle coeur taille 7 cm de diamètre		3,50€
Flamme de l'association		8€
Casquette		8€
Réglette		0,50€
Pied à coulisse		2,50€
Drapeau de Cancale 30x40 cm		10€

Pour toute commande contactez :

Jean-Pierre Soret : 06 73 37 46 61 - mary.soret@orange.fr

Alain Laize : 06 09 91 02 33 - patlaize2@hotmail.fr

Pour tous renseignements ou toute commande particulière : Ancre Digitale 02 23 15 11 62



Drapeau ou flamme personnalisés en 30x40 cm
Commandes groupées en mars prix unitaire : 23€

GARAGE BENIGUEL

1995 - 2015
20^{ème} anniversaire

AGENT PEUGEOT

MÉCANIQUE, RÉPARATION TOUTES MARQUES
CARROSSERIE ET PEINTURE

ZA La Bretonnière - 35260 Cancale
Tel. 02 99 89 60 65
garage.beniguel@wanadoo.fr

QUE PECHAIT-ON SOUS LA REVOLUTION ?

Les saisons de pêche passent et ne se ressemblent pas toutes. En effet, depuis deux ans le maquereau est plus rare en pleine période estivale. Les araignées peuvent se faire discrètes ou emplir les casiers en quelques heures sans qu'on sache vraiment pourquoi certaines années sont plus prolifiques que d'autres.

Un rapport du 14 ventôse an III (4 mars 1795) intitulé *Mémoire sur les pêches locales de Port-Malo¹ et havres environnants* nous en apprend un peu plus sur les méthodes et types de prises faites dans la région. Que ce soit pour les poissons dits *indigents* ou de passage.

La ligne de fond se place sur les herbiers à 2 ou 4 lieues des côtes, c'est le moyen qu'on emploie pour prendre les rayes, les chiens de mer ou roussettes, les congres, les bars, les lieus et les turbots

On se sert de la ligne de flotte le long des côtes, elle exige une adresse qui s'acquiert avec l'habitude. On sait qu'un homme instruit dans cette profession prendra dans le même temps au moins le double de poisson qu'un autre.² Loin des leurres que nous connaissons aujourd'hui, les hameçons sont garnis de lançons, vers de vase, menuse ou bénits (bernaques ?)

Le rédacteur ajoute que lors de son voyage en Nouvelle Zélande l'explorateur anglais Cook a remarqué que les insulaires prenaient beaucoup plus de prises avec cette technique alors que les *ains* (hameçons) n'étaient qu'en os de poissons.

Deux espèces de filets sont utilisées pour les pêches locales, la *seinne* (senne) et la *drague*. La première se pose le long des côtes sur des fonds plats et sableux et dans la Rance où l'on se sert d'un petit bateau



nommé *chippe* pour ramener sur le rivage les deux bouts de la nasse chargée de poissons tels *lieus, bariets, grondins, orphils, turbotins, poules de mer (lompes), merlans, mulets, éperlans, gras-dos, harengs et lançons.*

La drague est un filet dont la partie inférieure est garnie d'une lame de bois. Un bateau traîne la drague à la voile et en la relevant le poisson se trouve pris dans le sac que forme le filet. C'est avec ce moyen simple que l'on pêche les poissons plats : solles, plies de toutes espèces, turbotins, papillons ou rétaux, bretons et poules de mer. C'est dans la baie de Cancale que l'on fait usage de la drague pour la pêche du poisson plat.

Cet ancêtre du chalut moderne, qui permet de prendre du poisson de plus grande valeur, nécessite de grands bateaux plus toilés que ceux construits pour les autres activités halieutiques.

Le poisson de passage représente une part non négligeable des revenus des pêcheurs. Ils peuvent attraper, en petite quantité, des morues, juliennes, *orphils*, sardines et harengs. Ces derniers sont considérés de qualité inférieure car ils sont sans laite ni rogue. Mais c'est le *macquereau*, qui arrive en masse sur nos côtes de la fin Floréal (début mai) où il reste jusqu'au début Messidor (début juillet), qui est d'un plus gros rapport. On le pêche au moyen de lignes ou de filets. Certaines années le maquereau est si abondant que les cours chutent ; il faut donc le saler avant de l'expédier dans des barques vers le Nord de la France et sur les marchés de Paris. Le rédacteur remarque que l'on pourrait armer trois fois plus de bateaux pour cette pêche. Seule ombre au tableau, c'est qu'il faut le traquer au large. La proximité de Jersey et Guernesey, îles ennemies en cette période troublée, a réduit considérablement la pêche de

l'année précédente. Les faibles quantités débarquées se sont vendues à des tarifs excessifs, de 25 à 50 livres le cent alors qu'en période de salage le maquereau ne coûte que 8 à 12 livres.³

On constate que de nos jours les bancs de maquereaux stationnent plus longtemps sur nos côtes, ils ne quittent guère la région avant le mois d'octobre.

Les coquillages qui vivent dans le sable ou sur les rochers ne sont pas évoqués car *ils ne produisent que peu de subsistances*. Par contre les *ricardeaux* (coquilles Saint Jacques), les *ormées* (ormeaux), les *limas de mer* (bulots) et les *crustacés* tels que *homards, crabes pinceaux* (poinclos) et *chevrettes* (bouquet) sont des mets délicats consommés par les gens aisés et ordinairement d'un prix trop élevé pour servir de subsistance à la masse du peuple et c'est du peuple dont nous nous occupons essentiellement. Tout est dit.

L'auteur donne quand même quelques précisions notamment sur la raréfaction de la coquille Saint Jacques qui était très abondante dix ans auparavant. Les causes en seraient les hivers rigoureux et la pêche intensive. Il craint une disparition totale de cette espèce et conclut ainsi : *ne conviendrait-il pas de prendre de sages précautions pour s'y opposer ?* Quant aux *crabes velus* (araignées), ils étaient si nombreux il y a trente ans (vers 1760) que l'on chargeait des bateaux entiers avec les pinces seulement, les corps étaient rejetés à la mer. Comme la coquille, l'araignée se fait rare ; elle se vend de 15 à 20 sous la pièce.⁴

A la fin du 18^{ème}, dans notre région, les moules croissent sur les rochers où elles sont ramassées dès le printemps et se consomment de mars à juin. En Normandie elles sont récoltées de l'automne au printemps puis stockées dans des parcs appelés moulières pour être dégustées au cours de l'été, période où il semble que la chair soit plus grasse et plus délicate.

Le rapporteur s'interroge sur cette différence qu'il met sur le compte des usages bien dissemblables d'une province à l'autre. Il préconise de s'inspirer des normands en créant des moulières et en changeant les habitudes de consommation. Il reste toutefois le problème d'insalubrité des coquillages lors de la période estivale. *Nous croyons aussi que le résultat des expériences prouve que ce qui rend les moules dangereuses pendant les chaleurs c'est qu'alors elles se nourrissent du fray du polipe connu sous le nom d'étoile de mer.* Le fait de stocker les moules dans des parcs les protégeraient d'un contact avec ces prédateurs. De nos jours les bivalves ont déserté les rochers et se développent désormais sur les bouchots qui ont envahi la baie depuis le milieu du 20^{ème} siècle.



Le rapport se poursuit sur la pêche des huîtres puis sur les moyens de promouvoir toutes les activités liées à la mer... Nous en reparlerons dans le prochain numéro.

Thierry Huck
Peintures Patrick Abraham

¹ - Depuis octobre 1793 toutes les communes placées sous le vocable d'un saint ou d'un nom se rapportant soit à la royauté soit à la religion sont renommées. Saint-Coulomb devient Coulomb Rocher, Saint-Méloir se transforme en Méloir Richeux, Saint-Malo se nomme en Port Malo.

² - L'orthographe d'époque des citations ou noms (en italique) a été respectée.

³ - Pour mémoire, à la même époque, un mouton vaut 20 livres et un porc de première qualité 100 livres.

⁴ - 20 sous = une livre. Un ouvrier agricole touchait environ 16 sous par jour.




Tout pour vous et votre bateau

Station Maritime

Agréé révision
radeaux de survie
BOMBARD ZODIAC

Location de radeaux

Réparation
bateaux
pneumatiques

Les comptoirs de la coopérative maritime de Saint-Malo

Cancale : 23, quai Gambetta
Le Vivier : Port Ouest
Saint Malo : 2, place Chateaubriand
Saint Malo : 7, rue de la Saulaie - La Madeleine
Saint Malo : 22, quai Trichet

www.station-maritime.fr

18 avenue du G^{ral} Férié
35400 SAINT-MALO
Tél : 02 99 82 81 93



Z.A. de la Chesnais
35430 Saint-Jouan-des-Guéréts
Tél. : 02 99 19 20 60
Fax : 02 99 19 20 69
E. mail : autoemeraude35@wanadoo.fr
Site internet : auto-emeraude.com

CENTRE OCCASIONS TOURISMES ET UTILITAIRES
ATELIER MÉCANIQUE - TOLERIE-PEINTURE

www.auto-emeraude.com

RICHEUX Patrick



- Construction Navale ■
- Voile ■ Transport ■ Servitude ■ Pêche ■ Ostréiculture
aluminium - acier - inox
- Chaudronnerie ■ Métallerie ■
- Fabrication ■
béquilles - balcons rampes d'escalier
- Réparation ■
hélices - embases hors-bord

1 rue des Brégeons - Z.I. Sud - 35400 Saint-Malo
alunoxricheux@wanadoo.fr - Tel/fax : 02 99 19 67 87 - Port. : 06 88 67 58 11

HUÎTRES CREUSES ET PLATES *Jean d'Cancale*
www.jean-d-cancale.com

Toute l'année Marché aux huîtres Le Port – Cancale
De septembre à avril à Paris retrouvez nos adresses sur le site



à CONTRE - COURANT

R E S T A U R A N T

Mimia & Arnaud Peard

3 Place du Calvaire
35260 Cancale
Réservations au 02 99 89 61 61

Un Rhum vanille offert

Plateau de Fruits de Mer 51€50 pour 2
Viandes Grillées Poissons Grillés à la Plancha
Menu (Entrée + Plat + Dessert) à partir de 13€50
Brochettes géantes de Bœuf et Gambas
Marmite de Moules Salades Composées
Menu Enfant

Formules spéciales pour les groupes (sur réservation)






Articles de Pêche
(Pêche en mer & Pêche à pied)

Bricolage - Jardin - Plein Air

CANCALE

BISCUITERIE CANCALEISE
Produits Régionaux
Le Plus Grand Choix de la Côte
PRODUITS RÉGIONAUX

Ouvert toute l'année
ZA Les Quatrevals (Rond Point du Super U)
35260 CANCALE - Tél. 02 23 15 12 53

LE FOURNIL D'OR

Boulangerie Pâtisserie
Michel BOISARD
8, rue Bel Air
35350 Saint-Coulomb
02 99 89 00 63



Ongles and Color's
7 Place de la Victoire
35260 Cancale

Tél. 02 99 89 53 39

The Culture of Color by O·P·I



Nadège et Christophe
DUFRIEN

Boeuf blonde d'aquitaine
Veau de lait
Agneau de pré-salé
Volaille fermière

Plats cuisinés - Buffet
LIVRAISON A DOMICILE

19, rue de St-Malo - 35350 ST-COULOMB
02 99 89 00 67

CANCALE

rue du Général Leclerc
Des professionnels à votre service

Chopin chaussures
Cordonnerie - Clés

Etablissements Pertois
Cadeaux - Plomberie Chauffage

Bar de l'Ouest
Café - P.M.U.

L'Embellie
Coiffure mixte

Conception : graphique-prose - Digital Conceive

REMERCIEMENTS A NOS GENEREUX ANNONCEURS

Merci à tous les Annonceurs qui ont bien voulu participer à la publication de notre bulletin 2015.

Alimentaire : Poissonnerie Cap Pilar, Hûîtres Jean d' Cancale, Autrefois le Pain, Le Fournil d'Or, Tessier Viandes, Cheville 35, Boucherie Dufrien, Biscuiterie Cancalaise, Super U.

Assurance : AXA assurance.

Banque : BPO, Crédit Agricole, Crédit Maritime,

Chantier naval : Chantier Naval Plaisance, Chantier Naval Alunox, Chantier naval Le Charles, Chantier Froc, Chantier Naval Guy Boat.

Chausseur : Chopin Chaussure.

Coiffure et soins de beauté : L'Embellie, Ongle and Color's

Entreprise : Rouault, Lionel Laize, Etablissement Pertois, Mr Bricolage

Garage : Garage Peugeot Béniguel, Auto Emeraude, Auto Bilan Cancalais.

Hotellerie : Hôtel Duguay Trouin, Hôtel Nuit & Jour.

Paysage : Créteil Biard.

Menuiserie : Menuiserie D'Auvergne, B'Plast.

Professionnel du nautisme : Cancale Nautique, Comptoir de la Mer, La Ville Audrain, Evasion, Electronique Application

Restauration : Pizzeria La Source, Pizzeria Jardin du bourg, Crêperie du Port, Restaurant A Contre Courant, Restaurant Côté Mer, Restaurant Café du Marché, Bar de l'ouest.

Tirage photo, Imprimerie : Ancre Digitale.

Ces commerçants et Entreprises nous permettent de financer la presque totalité de nos deux bulletins annuels. **Un grand merci à tous et nous vous convions à vous rendre tout particulièrement chez eux où vous seront accordées des remises, uniquement et impérativement sur présentation de votre carte APLC à jour de 2015, sans tenir compte d'autres éléments que le prix : l'Accueil, les conseils et qualité du service après vente**

Réductions consenties aux adhérents de l'Association des Plaisanciers du Littoral Cancalais

CANCALE NAUTIC (Cancale)	5 % accastillage et 10 % rayon pêche, 15% sur les gilets.
COOP MARITIME (St-Malo)	10 % sur tout le magasin.
EVASION (St Jouan des guérets)	Double les points de la carte (5%x2)=10 %
CHANTIER NAVAL PLAISANCE (Bas sablons St-Malo)	5 % sur pièces détachées des marques Volvo, Yanmar, Perkins, Suzuki, Vétus. Conditions particulières pour achat de moteurs.
ELECTRONIQUE APPLICATIONS (St Jouan des guérets)	Remise sur tous les articles et commande groupée, excepté les promotions.
CHATELAIS LEGALL (St-Malo)	5 % sur tout le magasin, sauf promotion. Remise sur commande groupée.
Mr BRICOLAGE (Cancale)	Remise de 10 % sur tout le rayon pêche.
CHANTIER NAVAL LA VILLE AUDRAIN (St-Malo)	Carte de fidélité (AD fidelity) avantage bonus. Remise sur commande groupée.



ASTUCE DU PECHEUR

La règle pratique pour mesurer les captures, simple à fabriquer, il faut:50 cm de gouttière PVC ,une naissance de gouttière gauche (certains modèles font la gauche et droite), deux supports à visser, une règle autocollante que peut vous fournir l'APLC. Le montage est simple comme sur les photos, ne pas oublier de percer quelques trous pour l'évacuation de l'eau avant de fixer la règle pratique au bateau.

Idée d'un adhérent Michel Leroy

RAPPEL LISTE DES ESPECES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE

(espèces communément pêchées sur nos côtes)

Noms : Bar/Loup - Cabillaud - Dorade royale - Homard Lieu jaune - Lieu noir - Maquereau - Sole.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2016

DATE	MANIFESTATION	LIEU
Avril	Forum des Associations maritimes	Port-Mer
Samedi 21 Mai	Pot d'ouverture de saison	Port-Picain
Samedi	Pique-nique et ballade sur la Rance	Pique-nique et Animations à TADEN
Dimanche 05 Juin	Accueil des Granvillais	Cancale
Samedi 03 Juillet	Pique-nique aux Huguenans avec les Granvillais	Chausey
Samedi 09 juillet à 9h30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
Samedi 16 juillet	Pêche en mer	Port-Picain
Dimanche 2 Août	Pardon de la Mer	Port de la Houle
Du 05 au 8 Août	Remontée de la Rance avec les plaisanciers de Granville	La Rance-Dinan
Dimanche 28 août	Repas annuel	Port-Picain
Samedi 3 septembre	Forum des Associations	Gymnase
1 ^{er} et 2 octobre	Les Bordées de Cancale	Port de la Houle

DICTONS

Orages de septembre,
Neiges de décembre

Décembre trop beau,
Été dans l'eau

Si octobre est chaud,
Février sera froid

Jour de l'an beau,
Mois d'août très chaud

Brouillard en novembre,
L'hiver sera tendre.

Rosée à la Chandeleur,
Hiver à sa dernière heure

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

RÉPONSES DU N°23

Horizontalement :

I - Soles ; - Etai ; II - Abominable ; III - Isis-Train ; IV - Nc - Pret ; V - Tuerie - Tri ; VI - Er - Epris ; VII - Tiède - Aede ; VIII - Etriper - Es ; IX - Eon - Tare ; X - Lésés.

Verticalement :

A - Sainteté ; B - Obscurité ; C - Loi - Eros ; D - Ems - Radin ; E - Pi - Ep ; F - Entrée - Eté ; G - Tare - Paras ; H - Abatte - Ré ; I - Ili - Ridées ; J - Enlisés.

HORIZONTALEMENT

- I - Poissons de nos côtes
- II - Article - Cri de douleur - Lentilles
- III - Direction - Moi
- IV - Pied de vigne - Mets qui plait
- V - Peu
- VI - Bouquin - En mode
- VII - Château offert à Diane de Poitiers - Enfant
- VIII - Dans anglais - Poisson blanc ou rouge - Brille
- IX - Tari - Permet le maintien d'un bateau
- X - Particule doctorale - Repas du nourrisson

VERTICALEMENT

- A - Femme de notre côte
- B - Partie située en haut d'un mât - De naissance
- C - Squelette de navire
- D - Réponse d'un enfant entêté - Jour de loisirs
- E - Grande chandelle - Lettres de hoquet
- F - Interjection - D'un auxiliaire - Saveur
- G - Suprématie sans H
- H - Visions - Largeur d'une étoffe
- I - Le clown doit l'être - Terres
- J - De sinistre mémoire - Celui de Noël est très attendu



RECETTE POUR LE FUMAGE DU SAUMON (VALABLE POUR TRUITE, ANGUILE, MAQUEREAU, BAR...)

La préparation du poisson commence par la levée des filets. Il faut prendre toutes les dispositions pour qu'il ne reste pas une seule arête, afin de faciliter la coupe en tranches fines. Il faut donc finir à la pince à épiler. Les filets doivent conserver la peau.

Salage

- Mélanger sel et sucre dans les proportions de 2/3 de sel pour 1/3 de sucre. Incorporer éventuellement à ce mélange des épices à marinade (laurier, thym, aneth coriandre, graine de moutarde ...etc.). Je n'ajoute pas d'épices, après essai cet ajout dénature un peu le goût du saumon. Vous pouvez augmenter la proportion sucre sel sans excéder une portion de sel pour une de sucre Plus vous mettez de sucre plus le temps de fumage sera long.
- Dans un récipient plat, étaler un peu de la préparation. Placer les filets, peau dessous sur dans le plat, puis saupoudrer abondamment, placer les deux filets l'un sur l'autre côté chair et enfin saupoudrer la peau du filet supérieur. Laisser reposer au frigidaire environ 3h1/2 par kg de poisson. Laver les filets à grandes eaux, les essuyer soigneusement avec un linge sec et laisser sécher à l'air libre au frigo au moins 12 h.
- Placez les filets à plat sur une grille dans votre fumoir ou suspendus si le fumoir le permet. Le temps de fumage est variable suivant les goûts de chacun. Pour ma part je fume doucement entre 24 h et 36 h.

Choix du bois pour le fumage : Chaque essence donne une fumée au goût différent. Le bouleau et le peuplier sont plus doux que le hêtre. Le chêne avec son tannin est le plus fort et le plus âcre. Une solution consiste à mélanger chêne, bouleau, peuplier et hêtre en fonction de ce que vous souhaitez obtenir. Pour finir les bois de résineux ne conviennent pas au fumage. La sciure sèche se consume trop vite elle peut être légèrement humidifiée.



Après le fumage

POISSONNERIE CAP PILAR FRANÇOISE TACHET

Chalutier Cap Pilar
Arrivage journalier
Poissons, crustacés,
coquilles s^t Jacques.



Photo: E. Gillet - Conception: Ancre Digitale

Du mardi au samedi de 9h à 12h.

02 99 89 60 18 - rue de l'Industrie - ZA des quatre Vais - Cancale

TERRINE DE BULOTS

30 bulots - 20 cl de crème fraîche liquide - 3 œufs - 1/2 boîte de concentré de tomate
ou de bisque de homard - sel - poivre

Préparation de la recette :

Mixer finement les bulots, ajouter les autres ingrédients.

- Mettre la préparation dans un moule à cake, enfourner et cuire au bain-marie pendant 50' (thermostat 5-150°).

Ou

Mettre la préparation dans des petites terrines et stériliser 50 minutes.

Vous pouvez alors les conserver plusieurs mois.

Jacques Guihard

GUY BOAT

Chantier naval
Polyester composite

9, rue de la Ravadière - 35260 Cancale
06 70 22 85 56 - guyboat@sfr.fr



Manutention & Hivernage BATEAUX-CARAVANES Location de conteneur

**CHANTIER
FROC**

9, rue de la Ravadière
BP 36 - 35260 Cancale
Tel 02 99 89 61 74
froc35@wanadoo.fr



Conception graphique Anne Dighe, Cancale

Fioul, Bois de chauffage, Granulés Ets ROUAULT Brasserie



**Bières - Eaux - Vins - Gros et détail
Prêt de tirage pression pour fête et mariage**



02 99 89 70 39 - 2 rue du Stade - CANCALE

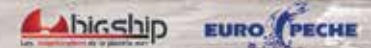
MENUISERIE SARL DAUVERGNE



ZA La Beuglais | 35350 SAINT-MÉLOIR-DES-ONDES
T 02 99 89 39 00 F 02 99 89 19 73
M contact@dauvergne.fr

www.menuiserie-dauvergne.com

EVASION Marine



• ACCASTILLAGE • BATEAUX • KAYAKS •
• PÊCHE MER ET RIVIÈRE • CHASSE •

ZAC de la Chesnois - 35430 ST-JOUAN - ST-MALO
T 02 99 81 45 45 - Fax 02 99 82 00 47
E-mail : evasion.marine@wanadoo.fr
www.evasionmarine.com



Ouvert du Lundi au Samedi Midi

Auto Bilan Cancale

Zone de la Bretonnière
35260 CANCALE

Tél. 02 99 89 98 06

Cancale Nautic

Accastillage

Articles de pêche



Bateaux & moteurs

Remorques Sunway

Atelier équipé des dernières technologies

*Parc permanent d'occasions
récentes et garanties*

*7, rue du Brocanteur - 35260 Cancale
en face de Super U*

02 99 89 95 98

cancalenautic@hotmail.fr